



**HAL**  
open science

**L'influence de la reconnaissance de la CPNEJ sur  
l'insertion professionnelle des journalistes. Étude de cas :  
l'insertion des étudiants de l'EJDG, de l'ICOM et de  
l'ISCPA Lyon**

Nicolas Certes

► **To cite this version:**

Nicolas Certes. L'influence de la reconnaissance de la CPNEJ sur l'insertion professionnelle des journalistes. Étude de cas : l'insertion des étudiants de l'EJDG, de l'ICOM et de l'ISCPA Lyon. Sciences de l'information et de la communication. 2017. dumas-01644567

**HAL Id: dumas-01644567**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01644567>**

Submitted on 10 Jan 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **MÉMOIRE DE RECHERCHE**

L'influence de la reconnaissance de la CPNEJ  
sur l'insertion professionnelle des journalistes

## **Étude de cas :**

L'insertion des étudiants de l'EJDG, de l'ICOM  
et de l'ISCPA Lyon

Nicolas Certes

M2 Nouvelles pratiques journalistiques, ICOM

Université Lumière Lyon 2

Sous la direction d'Anthony Nelzin-Santos et Arnaud Noblet

9 septembre 2017

# Remerciements

Un grand merci à Anthony Nelzin-Santos pour son investissement dans la direction de ce mémoire. Je tiens à lui témoigner ma gratitude pour sa disponibilité sans faille. Ses conseils liés au travail de recherche et nos discussions sur l'évolution de la profession ont fortifié ma passion pour le journalisme et le travail de recherche. Ses coups de pouce pour trouver les contacts de mes interlocuteurs m'ont beaucoup aidé.

Merci à eux, mes interlocuteurs, qui ont accepté de me consacrer du temps pour des discussions tant passionnées que passionnantes. Mes remerciements à Gilles Bastin, Frédéric Garlan, Patrick Girard, Marie-Madeleine Molinier, Arnard Noblet, Jacques Trentesaux, et aux huit anciens étudiants des trois écoles cibles.

Un merci tout particulier à Ivan Chupin qui m'a apporté des conseils pour cibler mon sujet, et m'a permis de discuter avec des membres de la CPNEJ, des chercheurs (dont Samuel Bouron, que je remercie aussi pour m'avoir envoyé sa thèse) lors de la CNMJ en janvier 2017.

# **Attestation de non plagiat**

J'atteste être l'auteur de ce mémoire dans lequel toute affirmation qui n'est pas le fruit de ma réflexion personnelle est attribuée à son auteur, et j'atteste que tout passage recopié d'une autre source est placé entre guillemets.

## Introduction

Les 26 et 27 janvier 2017 se tenait la Conférence nationale des métiers du journalisme (CNMJ)<sup>1</sup>. Rassemblée dans une salle de projection du Palais de Tokyo, en sous-sol, une petite poignée de professionnels des médias, journalistes, formateurs, directeurs d'écoles reconnues, ont débattu pendant deux jours sur le thème de la formation des journalistes dans l'entreprise. « *Stage, alternance, coopération entre écoles et médias, bourses et concours, structures internes aux entreprises de médias* », tous les processus d'insertion professionnelle des futurs journalistes étaient présentés, problématisés par l'assemblée. Surprenant d'ailleurs de ne pas avoir trouvé dans le public ou parmi les intervenants, des étudiants des écoles, qui auraient pu prendre la parole sur leur expérience personnelle. Alors que c'étaient bien eux, les étudiants, qui étaient au cœur de la discussion. Leurs seuls représentants étaient trois, venaient d'écoles non reconnues, et n'étaient donc pas directement concernés par les débats lancés. D'une part parce qu'ils n'ont pas accès à certains concours organisés par les entreprises de médias, réservés aux écoles reconnues, d'autre part car les réglementations en matière de stage sont plus drastiques pour les formations agréées. Celles-ci sont régies par la Commission paritaire nationale pour l'emploi des journalistes (CPNEJ) et doivent, pour conserver le label « reconnu », respecter dix critères officiels.

La CNPEJ a été fondée dans un contexte particulier. Après la Première Guerre mondiale, les syndicats de journalistes cherchent à délimiter la profession, distinguer les professionnels de l'information des amateurs, donner une identité aux journalistes. La première Convention collective concernant l'emploi des journalistes est mise en place en 1935 pour venir compléter la loi Brachard donnant un statut aux journalistes professionnels. C'est dans la version de 1976 que figure la création de la CPNEJ :

---

1. Site de la Conférence nationale des métiers du journalisme (CNMJ). URL : <http://www.cnmj.fr/>.

## ARTICLE 18<sup>2</sup>

*Une commission paritaire de l'emploi sera constituée à l'échelon national. Elle comprendra un représentant de chacun des syndicats représentatifs de journalistes et un nombre égal de représentants patronaux.*

*Elle aura pour mission :*

- a) d'étudier la situation de l'emploi et son évolution probable ;*
- b) de procéder ou de faire procéder à toutes études lui permettant d'appréhender au mieux la situation des journalistes ;*
- c) de participer à l'étude des moyens de formation et de perfectionnement, en liaison avec les organismes prévus aux articles 10<sup>3</sup> et 12 ;*
- d) d'examiner les conditions de mise en œuvre des moyens de reclassement et de réadaptation, et participer si nécessaire à cette mise en œuvre ;*
- e) d'établir un rapport annuel sur la situation de l'emploi et son évolution.*

À l'origine, le but de la CPNEJ est de réduire le chômage, alors que le monde des médias est en train de se transformer<sup>4</sup> Les outils de production de l'information audiovisuels se modernisent et se complexifient. L'informatique se développe fortement. La formation technique des journalistes devient indispensable et malgré un fort taux d'apprentissage sur le tas<sup>5</sup>, la CPNEJ va très vite se focaliser sur la formation des journalistes, pour réguler l'offre et la demande d'emplois. Elle va

---

2. *Convention collective de travail des journalistes : recrutement.* Syndicat national des journalistes. URL : <http://www.snj.fr/ccntj/recrutement>.

3. *Convention collective de travail des journalistes : formation professionnelle.* Syndicat national des journalistes. URL : <http://www.snj.fr/?q=ccntj/formation-professionnelle>.

4. « *La profession, qui comprend alors 14% de chômeurs contre 5 à 5,5% pour la moyenne nationale, serait sinistrée selon la CPNEJ* » (cf. Ivan CHUPIN Samuel BOURON. "La reconnaissance paritaire des écoles de journalisme - Un néo-corporatisme". In : *Sur le journalisme 2.2* (2013). url : <https://surlejournalisme.com/rev/index.php/slj/article/download/93/36>).

5. Les entrées dans la profession par une école n'étaient pas nombreuses (100 par an pour 400 nouvelles cartes de presse environ). Compte rendu de la CPNEJ du 5 juin 1980 (Samuel BOURON. "Apprendre à penser comme un journaliste. Construction sociale des catégories de connaissances professionnelles et division du travail journalistique." Thèse de doct. Université Picardie Jules Verne, 2014).

donc se lier avec des institutions publiques comme l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) ou le Centre national de reclassement des journalistes (CNRJ), afin d'obtenir des données sur le secteur des médias. Elle va également se faire aider par les deux premières formations reconnues officiellement par la profession en étant inscrites directement dans la Convention collective (à l'article 10) : le Centre de formation des journalistes (CFJ) de Paris, et l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille. C'est selon le modèle de formation délivré au CFJ<sup>6</sup> que le système de reconnaissance des formations va être mis en place par la Commission paritaire.

Dès lors, sa mission va être d'évaluer les différentes offres de formation au journalisme proposées et de labelliser celles qui sont les plus en accords avec les nécessités du marché de l'emploi :

*« Elle ne dispose pas d'un mandat lui donnant le droit d'interdire l'existence de formations qu'elle considère comme illégitimes. Son entreprise relève d'actions symboliques plutôt que matérielles, notamment en instaurant une distinction entre les diplômes qu'elle « reconnaît » et d'autres qu'elle ne reconnaît pas. »<sup>7</sup>*

Au départ, aucun critère spécifique n'était précisé, sinon une conformité de la formation avec le modèle Viannay. Les syndicats de la CPNEJ s'accordaient à dire que les systèmes d'enseignements des deux écoles historiques favorisaient l'emploi. L'apprentissage technique rend les étudiants directement employables à la sortie de l'école, et la « forte sélection en amont de la formation représente alors un moyen de rapprocher les diplômés du monde scientifique »<sup>8</sup>. Ce mélange entre des contenus ni seulement théoriques ni seulement pratiques permet à la CPNEJ de ne pas reconnaître des formations seulement universitaires (sans cours techniques) et les formations privées à but lucratifs. L'absence de critères rendent les dates des premières reconnaissances un peu floues. Le CFJ et l'ESJ sont officiellement recon-

---

6. Connue comme le « modèle Viannay » du nom du fondateur du CFJ, Philippe Viannay.

7. Samuel BOURON, "La reconnaissance paritaire des écoles de journalisme - Un néo-corporatisme".

8. BOURON, "Apprendre à penser comme un journaliste. Construction sociale des catégories de connaissances professionnelles et division du travail journalistique."

nues par la Convention collective de 1956 et donc automatiquement reconnues par la CPNEJ en 1976. Selon son site internet, le Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) de Strasbourg serait reconnu depuis 1968, mais la convention de 1976 précise que « *les parties contractantes ont décidé d'accorder, à titre exceptionnel, une réduction de stage d'un an aux titulaires des diplômes délivrés par les centres universitaires d'enseignement du journalisme (U.E.R. de l'université des sciences sociales de Strasbourg, I.U.T. de Bordeaux, I.U.T. de Tours, C.E.L.S.A. et centre transméditerranéen de la communication de l'université d'Aix-Marseille).* Cet accord n'implique pas la reconnaissance. » C'est d'ailleurs pourquoi l'IUT de Tours<sup>9</sup> demande la reconnaissance en 1980. Il sera suivi par l'IUT de Bordeaux<sup>10</sup> et le Celsa en 1981. Arrive ensuite l'École de journalisme et de communication de Marseille<sup>11</sup> qui est reconnue par la Commission en 1984, principalement pour sa position géographique car elle répondait à un besoin de formation dans la région. Le cas de l'Institut pratique de journalisme (IPJ) sera plus long à être traité pour les raisons inverses : sa proximité géographique avec le CFJ et le Celsa à Paris. De plus, contrairement aux précédentes, c'est la première formation privée à demander la reconnaissance après le CFJ et l'ESJ. La demande de l'IPJ est déposée en 1982, et mettra sept ans à être traitée, car le modèle de formation de l'Institut se différenciait également du modèle Viannay, en privilégiant « *plus encore l'employabilité de ses étudiants* »<sup>12</sup>. Elle sera labellisée officiellement en 1991.

À partir des années 1990, la CPNEJ va commencer à formaliser ses critères de reconnaissance. Notamment après le départ de Michel Diard et René Finkelstein de la Commission, deux leaders centraux de la CGT en journalisme, qui vont laisser la place à « *une nouvelle génération de représentant syndicaux plus techniciens et experts* »<sup>13</sup>. Le nombre des demandes de reconnaissances s'amplifie également, car le taux d'accès à l'enseignement supérieur augmente et les diplômes de journalisme se multiplient. Et certaines écoles postulant à la reconnaissance demandent à la

---

9. (aujourd'hui EPJT)

10. Aujourd'hui IJBA délivrant un niveau bac +5.

11. (EJCAM aujourd'hui)

12. Ibid.

13. Idem.

Commission d'être plus transparente dans ses méthodes de sélection. C'est le cas de l'École de journalisme de Toulouse (EJT), qui dépose un dossier en 1997. Période de crise au sein de la CPNEJ qui doit répondre à un débat encore présent aujourd'hui : combien d'écoles faut-il reconnaître ?

*« La commission pourrait ouvrir l'agrément à des écoles supplémentaires. Elle est toutefois prise en étau puisque les écoles déjà reconnues subissent la dégradation du marché du travail et peinent à intégrer leurs diplômés dans les médias nationaux. Les modèles de formation issus de la résistance, comme le CFJ, perdent progressivement leur monopole face à la concurrence de nouvelles écoles capables d'intégrer aussi bien les évolutions apportées par la communication aux pratiques journalistiques. La difficulté de ces écoles "historiques" à produire des journalistes capables de travailler dans tous les médias, quel que soit leur prestige, est ainsi pointée du doigt. [...] Une partie du patronat qui avait jusque dans les années 1980 relativement soutenu le CFJ dans sa volonté de professionnalisation du journalisme se désengage progressivement du financement de l'école, critiquant notamment l'intellectualisme et la politisation de ses diplômés. »<sup>14</sup>*

La CPNEJ se réunit alors avec les écoles reconnues et celles dont les dossiers sont en examen. Chacune demande aux syndicats de se positionner, le CFJ et l'ESJ demandent une clarification des critères de sélection. En 2000, la Commission paritaire stoppe les dossiers en cours pour définir dix critères de reconnaissance publiés le 30 octobre 2001<sup>15</sup>. À partir de ce texte, elle ne reconnaît plus des écoles, mais des formations en journalisme. Celle de l'EJT est alors reconnue. Suivent en 2003 celles de l'IUT de Lannion, l'IFP de Assas, et l'Institut de la communication

---

14. BOURON, "Apprendre à penser comme un journaliste. Construction sociale des catégories de connaissances professionnelles et division du travail journalistique."

15. Legifrance. *Convention collective du travail des journalistes*. url : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idArticle=KALIARTI000005786594&idSectionTA=KALISCTA000005698351&cidTexte=KALITEXT000005652402&idConvention=KALICONT000005635444&dateTexte=29990101>.

et des médias (ICM) de Grenoble<sup>16</sup>.

En 2008, le nombre de dossiers de candidature à la reconnaissance ne se réduit pas, et certaines formations privées estiment répondre à tous les critères de la CPNEJ. Elle décide alors de préciser ses règles et publie un nouvel accord. Les dix points nécessaires à toute reconnaissance sont les mêmes qu'en 2001, mais chacun a été largement enrichi<sup>17</sup>. La CPNEJ insiste dès le préambule sur la nécessité pour la formation d'avoir « *diplômé et inséré au moins deux promotions d'étudiants, dans le même cursus et selon les mêmes modalités* », en demandant de fournir des statistiques précises. Les concours d'entrées sont officiellement inscrits dans le critère 3 comme « *modes de sélection* » qui n'étaient pas prérequis en 2001. De nombreuses précisions sur les moyens techniques et pédagogiques de la formation sont apportées pour que les étudiants soient dans des conditions de travail optimales, et pour évincer un peu plus les établissements à but lucratif. La durée des stages est strictement limitée de 16 à 26 semaines en tout et pour tout. Surtout, ces nouveaux critères imposent une transparence vis-à-vis de la CPNEJ qui souhaite être informée de tous les conseils pédagogiques paritaires de l'établissement. Chaque formation fait l'objet d'une étude plus approfondie de la Commission qui, sans avoir forcément les moyens d'envoyer un inspecteur sur place à chaque fois, essaie de recueillir des témoignages d'anciens étudiants, intervenants, etc. Deux autres formations sont reconnues entre la publication des nouveaux critères et aujourd'hui : la formation en journalisme de Sciences-Po Paris en 2009, et celle de l'IUT de Cannes en 2013.

Selon les derniers chiffres de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), 35 238 cartes de presse ont été délivrées en 2016<sup>18</sup>. Le nombre de premières demandes s'élève à 1 513, dont « 274 diplômés », sous-entendu diplômés d'une formation reconnue, soit 18 % des nouveaux encartés. Cependant un certain nombre de journalistes exercent sans carte de presse, les statistiques de la CCIJP ne représentent qu'une partie de la profession. Ces dernières

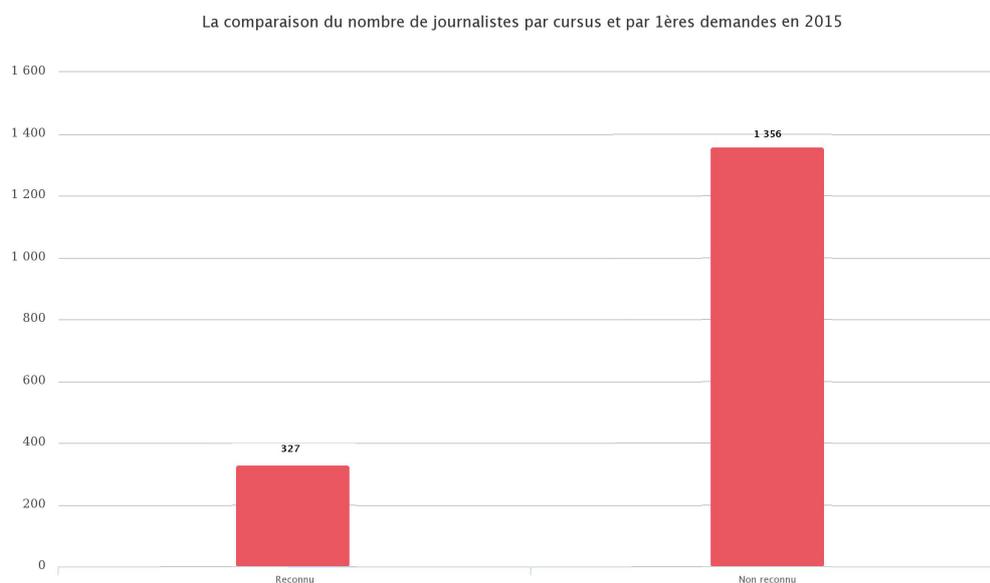
---

16. Aujourd'hui École de journalisme de Grenoble (EJDG).

17. Voir Annexe A : les critères de reconnaissance de 2008 comparés à ceux de 2001.

18. Statistiques au 4 janvier 2017 (Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels. *35238 cartes attribuées en 2016*. Jan. 2017. url : <http://www.ccijp.net/article-33-cartes-attribuees-en.html>).

données de la Commission ne donnent pas la répartition des encartés par cursus. Mais en s'intéressant à une étude de l'Observatoire des médias<sup>19</sup>, les données de 2015 montrent qu'il y avait quatre fois plus d'encartés issus de cursus non reconnus.



Source : Données Observatoire des métiers de la presse - Afdas / CCIJP - <http://data.metiers-presse.org>

Cependant sachant qu'une promotion d'étudiants dépasse rarement la trentaine de personnes, et qu'il y a aujourd'hui quatorze formations reconnues, le taux de diplômés encartés est alors très bon (environ 80 %). Et la France comptait, en 2012, 73 formations au journalisme non reconnues privées ou universitaires<sup>20</sup>, à raison de 25 à 40 étudiants par promotions. Nul besoin de sortir d'une formation reconnue pour être encarté, même si cela apporte quelques avantages qui seront développés plus loin. Une formation en général n'est pas nécessaire pour obtenir la carte de presse, il faut seulement que le journalisme soit l'activité « *principale et régulière (trois mois consécutifs pour une première demande)* », qu'il procure « *l'essentiel des*

19. CCIJP Observatoire des métiers de la presse Afdas. *Profession journaliste : le portrait statistique*. 2015. url : <http://data.metiers-presse.org/index.php>.

20. Voir carte : <http://bit.ly/formationsJFrance> – Source : Mathieu OUI. "Banc d'essai des formations en journalisme : laquelle pour vous?". Letudiant.fr. Mar. 2012. url : <http://www.letudiant.fr/etudes/ecoles-specialisees/banc-dessai-des-formations-en-journalisme-laquelle-pour-vous-17962.html>

ressources soit plus de 50 % » et qu'il soit exercé « dans le cadre de la profession (quelle activité dans quel type d'entreprise) »<sup>21</sup>.

Dès lors, si la formation n'est pas un critère d'attribution de la carte de presse, censée définir l'identité des journalistes professionnels, quelle serait l'utilité de reconnaître une formation ? Et cette reconnaissance est-elle vraiment utile pour le jeune diplômé ? Est-ce que les avantages qu'elle apporte bénéficient vraiment aux étudiants dans leurs premières recherches d'emploi ? Est-ce un handicap d'être issu d'une formation non reconnue ? Pour tenter de répondre à ces questions, trois formations représentatives de la diversité des offres de cursus en France ont été étudiées. Une formation reconnue : le master de l'École de journalisme de Grenoble (EJDG) ; et deux formations non reconnues : une publique, le master Nouvelles pratiques journalistiques de l'Institut de la communication (ICOM), de l'Université Lyon 2 ; et une privée, le bachelor Journalismisme délivré par l'Institut supérieur de la communication, de la presse et de l'audiovisuel (ISCPA) de Lyon. Ces trois cursus sont situés dans la même zone géographique, et sont donc amenés à entrer en concurrence pour trouver des partenariats et insérer leurs étudiants dans les médias locaux. C'est notamment perceptible pour les négociations de partenariats avec *Le Progrès*. Pour l'année 2017-2018, les trois écoles ont voulu envoyer des étudiants travailler dans cette rédaction les week-ends. Il était jusqu'alors traditionnel que l'ISCPA et l'ICOM envoient quelques stagiaires. Mais cette année, certains étudiants de l'ISCPA n'ont pas pu obtenir ce partenariat car l'EJDG a réussi à négocier des places pour ses poulains<sup>22</sup>.

L'École de journalisme de Grenoble a été créée en 1996 et reconnue pour la première fois en 2003. D'abord dépendante de l'Institut de la communication et des médias de l'université Grenoble 3 Stendhal, la formation fusionne en 2014 avec le master journalisme de l'IEP de Grenoble, jusqu'alors concurrent. Et les trois universités de Grenoble ayant fusionnées en une seule entité, la formation est aujourd'hui

---

21. <http://www.ccijp.net/article-10-conditions-d-attribution-de-la-carte-professionnelle.html>

22. Information issue d'une discussion avec un.e ancien.ne étudiant.e de l'ISCPA

coportée par l'université Grenoble-Alpes et l'IEP. La formation en journalisme dispensée est un master délivrant à la fois un diplôme en journalisme et en sciences politiques. Elle est accessible sur concours avec épreuves écrites et entretien de motivation, à l'issue duquel une trentaine d'étudiants sont sélectionnés. L'Institut de la communication de l'université Lumière Lyon 2 a ouvert le master Nouvelles pratiques journalistiques en 2011. Pendant les cinq premières années, la formation était découpée en une L3 journalisme et un master pro Nouvelles pratiques journalistiques (NPJ). A la rentrée 2016, la licence est fermée pour ne garder que le Master NPJ et un M2 Journalism international et numérique (JIN). La spécificité de ces formations est de permettre aux étudiants de faire un stage à l'étranger pendant quatre mois au deuxième semestre de la première année de master NPJ et du M2 JIN. Une vingtaine d'étudiants intègrent cette formation après une sélection sur dossier et entretien de motivation. Enfin l'Institut supérieur de la communication, de la presse et de l'audiovisuel est une école privée qui appartient au groupe IGS. D'abord créée à Paris en 1991, l'ISCPA a ensuite ouvert deux autres écoles à Lyon, en 1998, et à Toulouse, en 2013. L'Institut de Lyon offre deux formations distinctes de communication et de journalisme. Deux possibilités d'intégration sont possible pour le cursus journalisme : au niveau Bac pour un bachelor en trois ans, ou à Bac +3 pour un master « Enquête, investigation et nouvelles pratiques ». Le premier recrute une quarantaine d'étudiants sur concours (épreuves écrites et orales), le second n'en accepte qu'une dizaine selon les mêmes modalités.

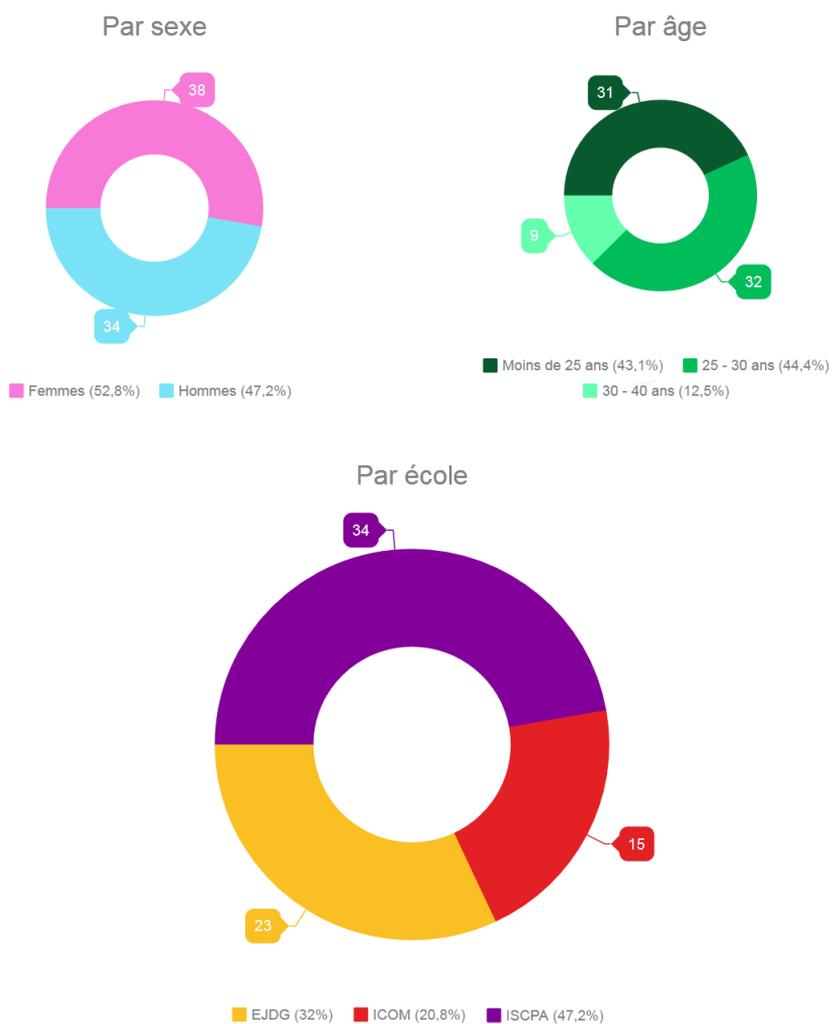
Pour comparer les taux d'insertions de ces formations un questionnaire à remplir<sup>23</sup> a été transmis à un panel d'anciens élèves de ces trois écoles. Les questions était regroupées en trois parties : informations personnelles, premier emploi, et situation actuelle. Le formulaire a été envoyé par l'administration de l'ISCPA à ses anciens élèves sortis de 2011 à 2016, l'école ne pouvant pas transmettre de contacts directement. La première et la dernière promotions (2011 et 2016) à avoir quitté l'ICOM ont été sélectionnées. Enfin, malgré de nombreuses relances, le directeur de l'EJDG n'a transmis que les listes de contacts Twitter des trois dernières promotions

---

23. <https://docs.google.com/forms/d/1D6hqJUtzMq08plvgeplpwPxCS5Xx8dheKpHg9ubk2k/prefill>

(dont deux en cours), le questionnaire a donc été envoyé par le biais des réseaux sociaux (groupes Facebook, Twitter, LinkedIn). Les répondants ont été diplômés entre 2007 et 2016. Le nombre exact de personnes ayant reçu le questionnaire est, dès lors, impossible à définir. 72 personnes ont répondu au questionnaire.

## Répartition des 72 répondants



Pour compléter ce questionnaire, des entretiens ont été menés avec huit anciens étudiants contactés directement ou ayant répondu à notre proposition (en fin de questionnaire) : trois viennent de l'ISCPA, trois de l'ICOM et deux de l'EJDG<sup>24</sup>. Ce qui a permis de comprendre un peu mieux le poids de leur formation dans leur recherche d'emploi, les moyens qu'ils ont mis en œuvre pour trouver du travail, leur opinion sur le système de reconnaissance, etc. Les trois directeurs des écoles cibles ont également apporté une mise en contexte (historique et sur le fonctionnement de leur formation), et évoqué les enjeux de la reconnaissance pour leur formation. Enfin, trois rédacteurs en chef et affiliés ont accepté de donner leurs critères d'employabilité et l'importance que revêt à leurs yeux la reconnaissance de la CPNEJ lors d'un recrutement.

Pour certains, ce système de reconnaissance handicaperait les étudiants issus de formations non reconnues dans leur recherche de stage<sup>25</sup>. Mais plus largement, la reconnaissance est-elle utile au moment de chercher son premier emploi ? Il est, dans un premier temps, nécessaire d'étudier ce qu'apporte la reconnaissance de la CPNEJ à une formation, à ses étudiants et si elle handicape réellement les cursus et futurs journalistes non labellisés. Nous verrons ensuite que son influence se ressent encore, dans une moindre mesure, au moment de la recherche du premier emploi. Pour, enfin, se rendre compte que sortir d'une formation reconnue n'est plus important avec le temps.

---

24. Le cas d'un de ces deux étudiants de l'EJDG est, en plus, particulier puisque qu'il est passé par la licence 3 Journalisme de l'ICOM avant d'intégrer l'école reconnue de Grenoble.

25. Chloé MONGE-CADET et Nicolas CERTES. « *Écoles de journalisme non-reconnues : le ras-le-bol des étudiants* », *Horizonsmediatiques.fr*. Juillet 2016. url : <http://horizonsmediatiques.fr/2016/07/ecoles-non-reconnues-ras-le-bol/#more-6041>.

## **I- Pendant la formation : plusieurs types de reconnaissance qui ne se valent pas**

Reconnaître quelque chose c'est « *le tenir pour vrai ou réel, l'admettre, le constater* »<sup>26</sup>. Donc avant tout, c'est une démarche subjective et dès lors il ne peut pas y avoir une seule reconnaissance. Celle de la CPNEJ, attribuée par les organisations d'employeurs et les organisations représentatives des salariés, accorde des avantages aux formations et aux étudiants, et véhicule une symbolique d'excellence forte. Ce qui n'empêchent pas les formations qui n'ont pas ce label d'être distinguée différemment, que ce soit par l'État ou par les acteurs locaux (médias, institutions, etc.). Enfin, la renommée d'une formation passe également par ce que ses étudiants lui reconnaissent.

### **A- Le label de la CPNEJ : une fonction surtout symbolique**

Obtenir l'aval de la CPNEJ pourrait être, aujourd'hui, comparé aux offres *premium* des sites d'information en ligne. *Le Monde* donne accès à une grosse partie de l'information qu'il produit, mais les abonnés ont droit à des articles réservés, des *newsletters* supplémentaires. Il en va de même pour la CPNEJ. La Commission est consciente de l'offre démultipliée de formations en journalisme en France, elle les laisse évoluer et n'a aucun pouvoir de les interdire<sup>27</sup>. En revanche, elle offre aux formations qu'elle agréé quelques avantages supplémentaires.

Le principal étant immatériel : une visibilité augmentée de la formation, tant du côté des entreprises de médias qu'auprès des aspirants journalistes. L'école est reconnue par la profession : symboliquement tous les journalistes, représentés par leurs pairs siégeant à la Commission, accordent leur confiance à ces établissements. L'étiquette « reconnue » est un gage d'excellence, on indique aux employeurs que le journaliste qui en sort est prêt à intégrer une rédaction. Ces établissements sont donc les plus en vue sur le marché de la formation, et reçoivent chaque année des

---

26. Source : [larousse.fr](http://larousse.fr), dictionnaire de français en ligne.

27. Samuel BOURON, "La reconnaissance paritaire des écoles de journalisme - Un néo-corporatisme".

centaines de candidatures<sup>28</sup> Aude BARIÉTY. "*Écoles de journalisme : le palmarès 2016 du Figaro*". Lefigaro.fr. Juin 2016. url : <http://etudiant.lefigaro.fr/orientation/actus-et-conseils/detail/article/devoile-son-palmares-des-ecoles-de-journalisme-20671/>. On verra plus loin que cette symbolique existe toujours mais qu'elle ne garantit plus un emploi stable.

L'établissement qui accueille une formation labellisé voit son accès à la taxe d'apprentissage facilité<sup>29</sup>. À noter que l'entreprise peut choisir, en partie, les formations qu'elle finance. Dès lors les rédactions vont pouvoir orienter leur taxe majoritairement vers les formations reconnues<sup>30</sup>. Mais le directeur de l'EJDG, Gilles Bastin, assure que la reconnaissance ne donne pas un accès automatique à des financements : « *c'est essentiellement une question de réseau, d'envoyer des mails, de téléphoner aux gens qui la distribuent pour essayer de faire en sorte qu'elle tombe davantage* »<sup>31</sup>.

Les étudiants bénéficient de quelques avantages lorsqu'ils viennent d'une formation reconnue. Ces dernières ont, pour certaines, des partenariats avec des médias pour assurer à leurs étudiants des premiers contrats. Les titres de presse quotidienne régionale (PQR) notamment, ont un accord avec les écoles de journalisme reconnues qui garantissent aux étudiants des CDD, le plus souvent l'été quand la demande est plus importante du côté des rédactions. « *Le problème c'est que les journaux de la PQR sont en train, petit à petit, de rediscuter tous ces accords là. On sait que certains journaux arrêtent les CDD d'été* » note Gilles Bastin<sup>32</sup>. Quand cer-

---

28. « En 2015, d'après les écoles de journalisme, il y a eu 28 admis sur 800 candidats à Lannion, 50 sur 750 à l'ESJ Lille, 24 sur 647 à l'IFP »

29. Cette taxe doit être payée par des entreprises à des organismes collecteurs (type Chambres de commerce) qui sont chargés de la redistribuer pour financer des formations professionnelles du CAP au Master. Elle représente 0,68% de la masse salariale. Source : CCI de France, « Tout savoir sur votre taxe d'apprentissage ! », <http://www.cci.fr/web/apprentissage/verser-sa-taxe-d-apprentissage/-/article/D%C3%A9finition+de+la+taxe+d%E2%80%99apprentissage/votre-cci-vous-renseigne-sur-les-mesures-et-evolutions-reglementaires>

30. Le site Panorama a dressé une liste d'une vingtaine de médias français en détaillant les parts de taxe d'apprentissage qu'ils accordaient aux formations en journalisme. Certains ne précisent pas si les établissements sont reconnus ou non, d'autres si. On apprend également que la taxe d'apprentissage est une spécificité française. Le site web n'est plus actualisé depuis 2014 : <http://panorama.alliance-journalistes.net/bdf/fr/item/item-32.html>

31. Entretien téléphonique, le 15 mars 2017.

32. Idem.

taines écoles, parmi les 14, offrent des contrats à leurs étudiants sur un plateau<sup>33</sup>, l'EJDG semble dénoter en incitant ses étudiants à se débrouiller pour trouver leurs stages. « *L'argument qu'ils mettaient en avant c'est que, sur le marché du travail, c'est comme ça que ça se passe, on se débrouille, donc autant se débrouiller le plus tôt possible* » explique un ancien étudiant de l'EJDG<sup>34</sup>. Un autre moyen de faciliter l'insertion professionnelle, réservé aux étudiants des 14 écoles, est le système de concours et bourses qui se déroulent à l'issue de la formation (cf II-B, page 36). Enfin, lors de leur première demande de carte de presse, les diplômés de formations renommées ne garderont le statut de « stagiaire » qu'un an au lieu de deux<sup>35</sup>. Ce qui veut dire que leur salaire augmentera plus rapidement que celui des stagiaires normaux.

*« Sur un marché du travail très concurrentiel et affecté par des crises économiques successives et par les transformations des pratiques de consommation de l'information, le passage par une formation reconnue est donc devenu stratégique. Il favorise un accès relativement plus rapide à l'emploi, en raison d'un enseignement pratique très ajusté aux attentes des employeurs et du poids important du "réseau des anciens". [...] En fait le passage par ce type de formation est devenu quasiment obligatoire dans les médias audiovisuels et dans la presse quotidienne nationale, certains titres en faisant même une condition pour décrocher un simple stage. »*<sup>36</sup>

Mais au sein des établissements reconnus, une hiérarchie s'est aussi installée. Toutes les reconnaissances ne se valent pas. « *Vous avez les formations universitaires un peu fragiles et les IUT en bas, les formations qui ont pignon sur rue au*

---

33. « L'ESJ Lille, une "école de journalisme ouverte et curieuse" », Inès Belgacem, *Le Monde*, [http://www.lemonde.fr/campus/article/2015/03/24/l-esj-lille-une-ecole-de-journalisme-ouverte-et-curieuse\\_4580687\\_401467.html](http://www.lemonde.fr/campus/article/2015/03/24/l-esj-lille-une-ecole-de-journalisme-ouverte-et-curieuse_4580687_401467.html)

34. Entretien téléphonique, le 27 juin 2017

35. Formulaire de demandes individuelles de délivrance de la carte de presse, Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels, [http://www.ccijp.net/upload/pdf/f\\_carte.pdf](http://www.ccijp.net/upload/pdf/f_carte.pdf)

36. Dominique MARCHETTI Géraud LAFARGE. "Les portes fermées du journalisme. L'espace social des étudiants des formations "reconnues"". In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 189 (2011), p. 72-99. url : <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2011-4-page-72.htm>.

milieu, et la crème de la crème. Les "Petit Poucet" des écoles reconnues auront toujours moins de visibilité de la part des médias qu'une ESJ Lille », dit Arnaud Noblet, ancien directeur du master NPJ de l'ICOM<sup>37</sup>. Souvent, cette hiérarchie est liée à l'ancienneté de la formation ainsi qu'au niveau du diplôme délivré. Dès les années 1980, Hervé Bourges, alors directeur de l'ESJ, martelait qu'accorder aux IUT (Bac +2) les mêmes avantages que les écoles qui délivrent un niveau Bac +4-5 revenait à encourager une formation de moins bonne qualité<sup>38</sup>. Pendant toute la période où la CPNEJ reconnaissait les premières écoles – et encore aujourd'hui, dans une moindre mesure – les écoles déjà labellisées voyaient d'un mauvais œil l'arrivée de nouveaux établissements dans ce microcosme. Principalement parce que la part de taxe d'apprentissage que les médias réservent aux formations reconnues serait logiquement amoindrie. Si le montant de la taxe d'un média est de 100 000 € et qu'il doit le répartir entre deux écoles, elles toucheront un montant plus élevé que si elles sont dix. Dans leur analyse de « l'espace social des étudiants des formations "reconnues" »<sup>39</sup>, Géraud Lafarge et Dominique Marchetti comparent cette hiérarchie à la « grande porte » et la « petite porte » théorisées par Pierre Bourdieu dans *La Noblesse d'État*<sup>40</sup>. L'EJDG se situerait alors plus du côté des « Petit Poucet ». Le palmarès 2016 du *Figaro* la plaçait en 12e position. « *Quelqu'un sorti de l'ESJ Lille trouvera peut-être encore plus facilement un emploi qu'un étudiant de l'EJDG. Ce qui compte aux yeux de beaucoup de recruteurs, c'est finalement le prestige de l'école* » dit un ancien de Grenoble<sup>41</sup>. Gilles Bastin explique également qu'avant la fusion du master de l'EJDG et celui de l'IEP, aucun des candidats de la liste principale retenus à l'issue du concours ne choisissait l'EJDG s'ils étaient pris ailleurs : « *aujourd'hui, on est à peu près à 60 % de candidats de la liste principale qui restent, et ça pour des raisons simples, c'est qu'on a une formation qui est coportée, qui*

37. Entretien à l'université Lyon 2, le 22 juin 2017.

38. Samuel BOURON, "La reconnaissance paritaire des écoles de journalisme - Un néo-corporatisme".

39. Géraud LAFARGE, "Les portes fermées du journalisme. L'espace social des étudiants des formations "reconnues"".

40. Pierre BOURDIEU. *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprits de corps*. Les Éditions de Minuit, 1989. url : [http://www.leseditionsdeminuit.fr/livre-La\\_Noblesse\\_d%E2%80%99C3%89tat-1961-1-1-0-1.html](http://www.leseditionsdeminuit.fr/livre-La_Noblesse_d%E2%80%99C3%89tat-1961-1-1-0-1.html).

41. Entretien par mail, le 10 mai 2017

*fonctionne bien, qui est plus visible aussi du fait de ce rapprochement, et on délivre les deux diplômes, c'est quand même pas rien. »<sup>42</sup>*

---

42. Entretien téléphonique, le 15 mars 2017.

## **B- Les formations non reconnues se démarquent autrement, sans être trop handicapées**

Au-delà du microcosme des 14 formations reconnues, plus de 70 formations non reconnues par la profession sont présentes sur le marché de l'enseignement<sup>43</sup>. Environ la moitié sont privées, les autres sont inscrites au sein d'universités publiques. À Lyon, quatre établissements proposent des formations au journalisme : l'ISCPA et HEJ, pour les formations privées ; l'IEP et l'ICOM de l'université Lyon 2, pour les formations publiques. En se focalisant sur les formations de l'ISCPA et de l'ICOM, on remarque que l'absence du label CPNEJ n'empêche pas les établissements d'être reconnus par d'autres biais. Le master Nouvelles pratiques journalistiques dépend de l'université de Lyon, donc est reconnu par l'État. Tout comme l'ISCPA qui délivre un titre de niveau II certifié par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP)<sup>44</sup>.

De plus, l'importance de la reconnaissance des acteurs locaux est aussi très importante pour ces formations, notamment pour créer des partenariats avec les médias situés aux alentours. Dès sa création en 2011, l'ICOM a tissé des liens avec *Le Progrès*, *Euronews*, ou le magazine *Lyon Capitale* qui accueillent ses étudiants en stages perlés les week-end ou pendant les vacances universitaires. Idem pour l'ISCPA qui multiplie également les partenariats ponctuels, comme faire couvrir à ses étudiants le festival de cinéma des Arcs via la web TV du festival, en décembre, tous les ans. Ces partenariats réguliers peuvent prouver que les médias font confiance à ces formations pour leur apporter des stagiaires compétents. Marie-Madeleine Molinier, assistante de la rédaction en chef au *Progrès*, confirme que la rédaction fait autant appel aux étudiants d'écoles reconnues qu'à ceux des deux formations lyonnaises pour proposer des CDD d'été ou de remplacement<sup>45</sup>.

L'ISCPA et l'ICOM ont voulu demander la reconnaissance. Pour la première, qui avait déposé un dossier il y a dix ans, deux critères de la CPNEJ n'étaient

---

43. OUI, "*Banc d'essai des formations en journalisme : laquelle pour vous ?*".

44. <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=frfiche=408>

45. Entretien téléphonique, le 12 juin 2017.

pas respectés. D'abord les frais de scolarité, atteignant les 6 900 € par an pour le bachelor<sup>46</sup>, trop élevés aux yeux de la Commission à l'époque. Aujourd'hui, l'école reconnue privée la plus chère demande 4 960 € par an<sup>47</sup>. Ensuite, la restriction de la durée des stages imposée par la CPNEJ était incompatible avec l'offre de l'ISCPA. Quand le septième critère de reconnaissance impose de ne pas dépasser les 26 semaines de stages sur toute la durée du cursus<sup>48</sup>, les étudiants du bachelor de l'ISCPA peuvent cumuler jusqu'à un an de stage en trois ans. Idem pour l'ICOM, où 32 semaines de stage sont nécessaires, au minimum, pour valider le master. Arnaud Noblet, qui avait quitté la direction de l'EJDG pour créer le master NPJ de l'ICOM, confirme que cette formation avait vocation à être reconnue. Tout avait été conçu pour qu'un dossier soit constitué une fois les deux premières promotions insérées sur le marché du travail<sup>49</sup>. Le processus est long, et, en 2014, la dynamique locale autour du master n'était plus la même pour qu'il soit reconnu. Alors qu'elle avait été lancée sous l'impulsion d'Arnaud Noblet et Alain Girod, directeur de l'ICOM, et avec le soutien du vice-président de l'université Lyon 2 d'alors, Jacques Bonniel, qui était rattaché à l'ICOM, la formation a perdu de la visibilité à partir du changement d'équipe présidentielle de l'université, en 2012, et le départ d'Alain Girod de la direction de l'ICOM. D'autre part, le contexte économique compliqué a amené la formation à devoir réduire le nombre d'heures de cours dans le programme. Ainsi la licence 3 Journalisme a été fermée en 2016 au profit d'un nouveau master 2 Journalisme international et numérique. Comme la CPNEJ impose qu'« une école ne peut donc déposer sa candidature qu'après avoir diplômé et inséré au moins deux promotions d'étudiants, dans le même cursus et selon les mêmes modalités », les velléités de l'institut d'être reconnu n'ont pas abouti.

Mais du point de vue des deux directeurs de ces formations non reconnues, ne pas avoir l'aval de la CPNEJ n'est pas forcément un handicap. Quand on com-

---

46. 7 900 € pour le nouveau master.

47. Il s'agit du CFJ, qui propose des frais réduits de moitié pour les étudiants boursiers sur critères sociaux. <http://www.cnmj.fr/basedocumentaire/ecoles-journalisme-reconnues/>

48. Voir Annexe A.

49. Voir Annexe B : Les chiffres officiels d'insertion des étudiants de l'EJDG, de l'ISCPA et de l'ICOM.

pare les programmes des deux formations, ils sont relativement similaires à celui de l'EJDG. Les deux premiers semestres du cursus est réservée à l'acquisition des fondamentaux théoriques et de la presse écrite, de la télévision et de la radio<sup>50</sup>, les deux suivants à se spécialiser. Les premiers stages d'été doivent obligatoirement être trouvés en PQR dans les trois formations. L'ICOM se démarque tout de même avec un programme plus atypique : apprentissage des langages HTML/CSS/PHP, création d'applications mobile, initiation au jeu sérieux, etc. Ainsi qu'un stage obligatoire de quatre mois à l'étranger : « *on est une contre-programmation à côté de sentiers battus, dans lesquels, si on y entrait, on sera derniers. Alors est-ce qu'il vaut mieux être dernier reconnu ou dans les premiers non reconnus ?* » dit Arnaud Noblet<sup>51</sup>. Le master de Lyon 2 est souvent la première des formations en journalisme non reconnues évoquées comme alternative aux 14<sup>52</sup>. L'ISCPA n'est pas en reste, puisqu'il occupe la 17e place du classement du Figaro de 2016<sup>53</sup>, soit trois rangs après la dernière formation reconnue.

Les principales difficultés rencontrées sont d'ordre économique et de réputation. Comme évoqué plus haut, l'obtention de la taxe d'apprentissage des entreprises est sujet à conflit entre les écoles. « *Le fait qu'on ne soit pas reconnu ne nous donne pas accès à la taxe des très gros médias qui sont directement reliés aux écoles reconnues* » assure Patrick Girard<sup>54</sup>. De même, selon Arnaud Noblet, l'EJDG attirerait le gros des subventions régionales. Le directeur de l'ICOM pense qu'au moment où

---

50. Du fait de son recrutement post bac, l'ISCPA réserve la première année à l'acquisition des bases de la presse écrite uniquement. La deuxième année, les étudiants s'initient à la télévision et à la radio et se spécialisent en troisième année.

51. Entretien à l'université Lyon 2, le 22 juin 2017.

52. Rozenn LE CARBOULEC. "Faire une école de journalisme, sans passer par la case concours". Streetpress.com. Mai 2013. url : <https://www.streetpress.com/sujet/92153-faire-une-ecole-de-journalisme-sans-passer-par-la-case-concours> ; Rozenn LE CARBOULEC. "Devenir journaliste sans passer par les formations classiques". Lefigaro.fr. Juin 2013. url : <http://etudiant.lefigaro.fr/orientation/actus-et-conseils/detail/article/devenir-journaliste-sans-passer-par-les-formations-classiques-2068/> ; Inès BELGACEM. "Quelles sont les écoles de journalisme et masters accessibles à bac+3 ?". Lemonde.fr. Mar. 2015. url : [http://www.lemonde.fr/campus/article/2015/03/24/choisir-son-ecole-de-de-journalisme\\_4570742\\_4401467.html#y1buoMVj02GpDoCo.99](http://www.lemonde.fr/campus/article/2015/03/24/choisir-son-ecole-de-de-journalisme_4570742_4401467.html#y1buoMVj02GpDoCo.99)

53. Aude BARIÉTY. "Écoles de journalisme : le palmarès 2016 du Figaro". Lefigaro.fr. Juin 2016. url : <http://etudiant.lefigaro.fr/orientation/actus-et-conseils/detail/article/devoile-son-palmares-des-ecoles-de-journalisme-20671/>.

54. Entretien à l'ISCPA Lyon, le 1er février 2017.

la formation manifestait l'envie d'être reconnue, Grenoble aurait fait du lobbying auprès de la CPNEJ pour verrouiller le processus. « *Si l'ICOM accédait à la reconnaissance, dans la ville où se situe le siège de la Région, Grenoble aurait pu avoir moins de subventions* »<sup>55</sup>. Côté réputation, l'ISCPA Lyon pâtit d'un cliché très répandu au sein de la profession : les écoles privées sont « des machines à fric » qui ne dispensent pas une formation satisfaisante, et souvent trop proche de la communication. L'exemple qui confirme cette affirmation serait le cas de l'institut des Hautes études de journalisme (HEJ) à Villeurbanne. Un ancien étudiant de l'ISCPA était allé visiter HEJ avant de postuler dans l'autre école privée : « *c'était un taudis, rien que les locaux. Et donc, dans ma tête je me suis dit que je n'irai pas là-bas, je préférais encore faire autre chose* »<sup>56</sup>. L'ISCPA Lyon souffre également de la mauvaise réputation de son institut parisien. Les trois anciens étudiants de l'école lyonnaise sont unanimes, on critiquait souvent l'ISCPA dans les rédactions où ils sont passés à Paris. Mais leurs collègues parlaient chaque fois de l'ISCPA Paris qui ne serait pas des plus recommandable. Les anciens interrogés estiment globalement avoir été bien formés à l'ISCPA Lyon, et côté employeur, *Le Progrès*, en la personne de Marie-Madeleine Molinier, n'a pas l'air de se plaindre des étudiants qu'il reçoit. Cependant, nous avons pu constater, d'une part, que les conditions d'intégration du bachelor sont moins drastiques qu'une école reconnue, ou même que celle de l'ICOM. Les trois anciens étudiants que nous avons interrogé ont dit avoir été recrutés dans des conditions très souples. L'un a pu passer les épreuves d'admission alors que les dates de concours étaient closes (quelques semaines avant la rentrée des classes)<sup>57</sup>, les deux autres n'avaient pas été sélectionnés aux entretiens d'admission mais avaient pu retenter leur chance une seconde fois<sup>58</sup>. Le témoignage d'une étudiante sortie de l'ISCPA montre aussi des problèmes d'organisation :

*« L'école a voulu mettre en place une nouvelle spécialité parce que la filiale de l'ISCPA à Paris possède une spécialité qui s'appelle "Pro-*

---

55. Entretien à l'université Lyon 2, le 22 juin 2017.

56. Entretien à Paris, le 18 avril 2017.

57. Il revenait d'une année d'études à l'étranger. Entretien à Paris, le 18 avril 2017.

58. Entretiens téléphoniques les 10 et 11 avril 2017.

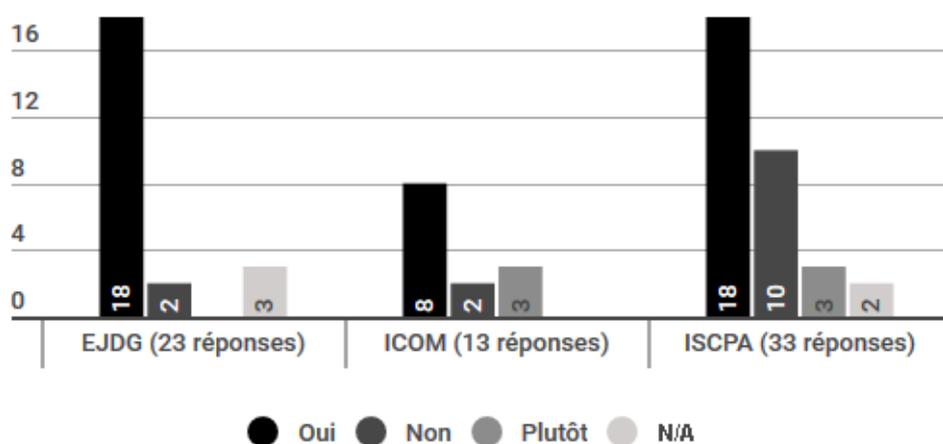
*duction", où les étudiants doivent réaliser deux petits reportages de 15 minutes, ce qui est énorme. Et du coup, notre directeur pédagogique a décidé de mettre un peu le même type de spécialité à Lyon parce que quelques élèves voulaient partir à Paris donc il voulait les garder. Et en fait, le problème c'est qu'on n'a pas du tout été accompagnés, on n'a pas eu de cours et on était complètement livrés à nous-mêmes. Cette spécialité est fondée sur des mots mais en fait elle n'existe pas. Et au final on a réalisé un reportage de neuf minutes, on a loupé le module parce qu'on avait fait une vidéo qui ne convenait pas à leurs attentes, donc ils nous ont demandé de la refaire. On avait jusqu'à la mi-septembre. »*

Enfin, il peut être intéressant de chercher à savoir ce que les étudiants pensent de leur formation respective. Estiment-ils avoir été correctement formés ? Rétrospectivement, la reconnaissance est-elle si importante ?

## C- Ce que tous les étudiants reconnaissent à leur formation : les stages

Dans l'ensemble, la majorité des 66 anciens étudiants ayant répondu à cette partie du questionnaire<sup>59</sup> estiment que leur formation a été un facteur d'embauche (63,8 %). Qu'ils viennent de l'EJDG, l'ICOM ou l'ISCPA, plus de la moitié estiment que leur formation a joué un rôle dans leur insertion professionnelle, comme le montre le graphique ci-dessous.

### Estimez-vous que votre formation a été un facteur d'embauche ?



Il a été aussi demandé au panel de préciser pourquoi leur formation les a aidé ou non à être embauchés. Quel que soit l'établissement de formation, les stages effectués sont la principale raison donnée (présents dans un tiers des réponses). En effet, on verra plus loin que le stage est la principale porte d'entrée vers le premier emploi : près de la moitié du panel a obtenu son premier contrat grâce à ces périodes en entreprises. « *Ce sont les stages, plus que ce qu'on fait à l'école qui forment vraiment* », assure cet étudiant de l'EJDG. « *Pour moi, le principal intérêt de l'école, c'est de t'ouvrir la porte des stages, tout simplement. Pourquoi je suis rentré*

59. Sur les 72 réponses, deux sont en reprises d'études, un est sans-emploi et n'ont donc pas répondu aux parties du questionnaire concernant l'emploi. Cinq autres n'ont pas communiqué de réponse à cette question

*dans le métier, parce que j'ai pu faire des stages, puis des piges*<sup>60</sup>. *Et pourquoi j'ai pu faire des stages, puis des piges, parce que j'ai fait une école de journalisme* »<sup>61</sup>. Une ancienne de l'ISCPA apprécie que l'école propose de longues périodes de stages chaque année car « *c'est quand même quand tu es dans l'expérience concrète que tu apprends des choses* »<sup>62</sup>. Point de vue partagé par les deux directeurs d'écoles non reconnues. Mais Gilles Bastin nuance :

*« Si on écoutait les entreprises de presse et si on écoutait nos étudiants, ils feraient des stages tout le temps. Or c'est très mauvais. On n'est pas là pour être simplement des supplétifs d'entreprises de presse, il faut aussi former les étudiants pour qu'ils aient une colonne vertébrale qui leur permette, par exemple parfois de dire non à un rédacteur en chef tout simplement, c'est ça l'enjeu de la déontologie du journalisme. »*<sup>63</sup>

Pour certains, formation et stages sont deux éléments distincts. À la question « Estimez-vous que votre formation a été un facteur d'embauche ? », un ancien de l'ICOM répond « *La formation non. Mes stages pendant la formation oui* » quand un Grenoblois avoue que ce qu'il a appris en stage a été beaucoup plus utile que les cours.

Les autres points forts évoqués par les répondants qui considèrent leur formation comme une cause d'accès à l'emploi sont les compétences acquises (12 occurrences) et le réseau (sept occurrences). « *C'est quand même un milieu très fermé* », constate ce journaliste passé par l'ISCPA<sup>64</sup>, « *j'ai fait étape par étape en fait. D'abord le premier réseau de tous les intervenants. Ensuite, grâce à ces intervenants, j'ai ouvert des réseaux dans des rédactions où j'ai fait mes stages etc. Ça m'a surtout appris la mentalité à faire du réseau. Peu de monde l'a. Et on nous a tellement rabâché ce discours là que j'ai appris à avoir du culot quoi. Parce qu'il en faut.* » C'est ce qu'un

---

60. Le pigiste est un journaliste professionnel qui travaille pour plusieurs employeurs. Il est rémunéré à la tâche (par article, photographie ou reportage audiovisuel) et payé en salaire. (Source : pigiste.org)

61. Entretien téléphonique, le 27 juin 2017.

62. Entretien téléphonique, le 11 avril 2017.

63. Entretien téléphonique, le 15 mars 2017.

64. Entretien à Paris, le 18 avril 2017.

journaliste venant de l'ICOM appelle le « système démerde ». Cet apprentissage se fait un peu par la force des choses, surtout dans la recherche de stages. Les trois formations cibles, en choisissant de ne pas tenir la main de leurs étudiants dans leur candidature, ou très peu<sup>65</sup>, développent la débrouillardise de leurs élèves. De ce point de vue, Grenoble semble faire office d'exception parmi les 14 reconnues, puisqu'elle n'apporte pas de stages clé en main. Mais, après les entretiens avec les huit personnes qui ont accepté un entretien, il semble que les étudiants non reconnus possèdent davantage cette compétence acquise sur le tas. Par exemple, s'ils l'étaient au début, les étudiants de l'ICOM ne sont pas suivis lors de leur recherche de stage à l'étranger, ce qui ne les empêche pas d'intégrer chaque année une rédaction. À l'ISCPA, un étudiant est allé jusqu'à planquer devant le siège de M6 pour transmettre son CV à Xavier de Moulins, présentateur du 19h45. Quelques mois plus tard, on l'a contacté pour piger pour le journal.

Rétrospectivement, ces anciens apprenants trouvent aussi des inconvénients à leur formation en ce qui concernent l'accès à l'emploi. Quand à Grenoble, on dit avoir été correctement préparé aux réalités du métier, pour le cas particulier du planning de Radio France<sup>66</sup>, des étudiants de l'ICOM se plaignent d'être rentrés à l'aveugle sur le marché de la pige et des CDD. Telle cette étudiante qui travaille aujourd'hui pour un hebdomadaire régional. Elle regrette ne pas avoir été au courant du système de bassin de journalistes en CDD (voir page 30) : « *T'es à la merci du truc. Et si t'es pas content tu dégages, il y en a d'autres. Ça tu le sens quand tu es en CDD et je trouve que dans les formations, dans la nôtre en tout cas, on ne le mentionne même pas. Ça devrait avoir le mérite d'être mentionné* ». Un consensus se forme également autour du fait que la formation seule ne suffit pas à être totalement prêt à intégrer la profession. On parle d'acquisitions de « mini bases », de « cordes à son arc », d'« outils », etc. « *Il me semble impossible de*

---

65. L'ISCPA Lyon organise des « stages dating » où les étudiants peuvent rencontrer des rédacteurs en chef de médias surtout locaux. Les trois écoles relaient également des offres d'emplois à leurs étudiants, anciens comme actuels.

66. Pour les journalistes voulant faire de la radio dans le public, ils doivent dans un premier faire un CDD d'été, quand ils sortent d'écoles reconnues. Ensuite, ils passent une grosse année sous le statut de pigistes pendant laquelle ils passent le planning de Radio France. Ce concours a lieu deux fois par an et est composé de différentes épreuves de reportage et de présentation. Voir page 36.

*dire que tu es parfaitement aguerrri quand tu arrives pour ta première pige dans un média », insiste ce journaliste issu de l'école reconnue. « Mon red' chef à Montpellier m'a toujours dit qu'on m'avait donné les outils mais que je ne savais pas encore m'en servir comme il fallait. Donc, j'ai vécu mes deux années de piges à France Bleu comme une véritable formation, ce qui est plutôt logique. Entre les exigences de l'école et celle d'une rédaction, il y a un monde de différences. Il faut aussi s'imprégner de la culture de l'entreprise, de la ligne éditoriale, des préférences de ta hiérarchie, des différents liens humains de la rédaction, etc... »*

Le point de vue de ce journaliste est intéressant, puisqu'il est passé par l'ICOM avant d'aller à Grenoble. Il a intégré la licence 3 Journalisme à l'ouverture de la filière en 2011. Son analyse, après expérimentation des deux formations, est qu'elles sont relativement similaires : *« le directeur, Arnaud Noblet, venait directement de l'EJDG et avait emmené avec lui dans ses valises la plaquettes de cours et plusieurs professeurs de Grenoble »* explique-t-il. Il relève de grosses similitudes entre les cours de la L3 de l'ICOM et le M1 de l'EJDG<sup>67</sup>. Les différences qu'il relève sont plutôt d'ordre logistique. À l'époque de l'ouverture de la formation de Lyon, élèves comme intervenants étaient désorientés dans l'attribution des salles sur le campus et devaient partager le matériel vidéo, audio et photo, avec d'autres filières quand l'EJDG a ses propres bâtiment et équipements, mis à la disposition des étudiants<sup>68</sup>. Côté cours, *« les intervenants à Grenoble, toujours sur le plan théorique, étaient de meilleurs qualité, et plus pointus. Au niveau des professionnels, ceux de Grenoble avaient tous l'habitude de venir enseigner ici, à la différence de Lyon où ils découvraient tout, et parfois n'avaient jamais enseigné »*. C'est même sur les conseils de plusieurs professeurs que ce journaliste a passé les concours des écoles reconnues, *« mettant en avant l'argument qu'il était plus simple de trouver un emploi après »*.

Concernant la perception de l'influence de la reconnaissance de la CPNEJ, le point de vue des étudiants de Grenoble s'oppose logiquement à celui de ceux des

---

67. Certains cours de la licence 3 de l'ICOM, aujourd'hui fermée, ont été transférés au premier semestre du M1.

68. Aujourd'hui, les cours du master NPJ de Lyon sont majoritairement dispensés dans un nouveau bâtiment réservées aux formations de l'ICOM. Le matériel doit encore être partagé avec d'autres filières, mais la logistique est plus ou moins rodée.

deux autres instituts. Les premiers considèrent beaucoup la reconnaissance de l'école comme un facteur d'embauche (huit occurrences). Dans leurs réponses au questionnaire, les anciens de l'EJDG considèrent le label comme une vraie « carte de visite » pour trouver un emploi (le terme revient à deux reprises sur les 23 réponses). Parmi les huit à mentionner « école reconnue » dans leur réponse, trois ont exercé leur premier emploi dans le public, où l'accès est favorisé aux étudiants de formations labellisées ; deux dans des médias nationaux ; et trois en PQR<sup>69</sup>. Deux répondants estiment que le diplôme et la réputation de l'école importent peu tant qu'il y a une formation pratique et que finalement, ce qui joue le plus, « *ce sont les relations* ». Concernant les anciens de l'ISCPA et de l'ICOM, ils estiment, rétrospectivement, que le label de la CPNEJ n'est pas important. Ils n'ont pas de mal à obtenir la carte de presse, la reconnaissance n'est pas nécessaire en PQR, ils parviennent à intégrer les médias nationaux voire le service public<sup>70</sup>. « *On m'a déjà dit que "c'était une bonne chose que je ne sorte pas d'une école reconnue" (sous-entendu : j'ai peut-être échappé au formatage)* ». Mais d'autres témoignages révèlent des difficultés à trouver un emploi du fait de la non reconnaissance de la formation.

La formation du futur journaliste peut, dès lors, être considérée comme un « sas »<sup>71</sup> d'insertion dans le monde professionnel. Reconnue ou non, elle ouvre un accès à des périodes de stages, contrôlées ou non, qui permettent aux étudiants de se constituer un carnet d'adresses. Le label de la CPNEJ apporte quelques privilèges utiles à ces derniers mais il reconnaît avant tout la formation, qui bénéficie d'une notoriété accrue et peut accéder plus simplement à des financements. Et donc fournir une formation de meilleure qualité. On a vu que cette reconnaissance est différemment perçue mais est-elle utile dans les faits ? Les étudiants d'écoles

---

69. Sur le recrutement de certains médias des seuls étudiants d'écoles reconnues, lire Géraud LAFARGE, "Les portes fermées du journalisme. L'espace social des étudiants des formations "reconnues"" ou Ivan CHUPIN. "Précariser les diplômés ? Les jeunes journalistes entre contraintes de l'emploi et ajustements tactiques". In : *Recherches sociologiques et anthropologiques* 45.2 (2014), p. 103–125. url : <http://rsa.revues.org/1282>.

70. Voir page 30.

71. Denis RUELLAN Nicolas PÉLISSIER. "Les journalistes contre leur formation ?" In : *Hermès, La Revue* 35 (2003), p. 91–98. url : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2003-1-page-91.htm>.

reconnues accèdent-ils plus facilement à l'emploi ? Est-il moins précaire ? Les autres doivent-ils se contenter des restes ?

## **II- La reconnaissance encore plus ou moins prégnante au moment de la recherche du premier emploi**

S'il y eut un temps où venir d'une formation reconnue assurait un emploi dès la sortie de l'école, aujourd'hui la précarité touche tous les impétrants dans les rédactions qui les accueillent. Cependant, des postes restent réservés aux sortants d'écoles reconnues par le biais des concours et bourses organisées. Côté employeurs, les affinités varient, mais globalement, sortir d'une formation reconnue n'est pas un critère indispensable à l'embauche.

### **A- Issus d'une formation reconnue ou non, tous les nouveaux journalistes n'échappent pas à la précarité**

Dans les années 90, les études sur l'insertion professionnelle des journalistes constatent déjà une précarisation à la première embauche<sup>72</sup>. Les raisons sont liées à l'offre et la demande d'emplois à une période où, justement, les offres de formation en journalisme explosaient (voir page 6), de nouvelles « politiques de flexibilisation du personnel internes aux entreprises »<sup>73</sup> et une sélectivité accrue des employeurs<sup>74</sup>. Cette fragilisation des conditions de travail des nouveaux impétrants se manifeste par la présence, au sein de chaque rédaction, d'un « vivier » de personnes en CDD ou pigistes occasionnels ou permanents. Le « vivieriste »<sup>75</sup> peut occuper différentes réserves selon le type de média (presse, télévision, radio, web), la région, etc.

*« La particularité par rapport au réseau est que, dans cet univers, il se retrouve avec des collègues issus d'autres écoles de journalisme (re-*

---

72. Lire Claude SALES. "Les écoles de journalisme : analyse d'un malaise". In : *Communication et langages* 116 (1998). url : [http://www.persee.fr/doc/AsPDF/colan\\_0336-1500\\_1998\\_num\\_116\\_1\\_2841.pdf](http://www.persee.fr/doc/AsPDF/colan_0336-1500_1998_num_116_1_2841.pdf) et Alain ACCARDO. *Journalistes précaires*. Le Mascaret, 1998)

73. CHUPIN, "Précariser les diplômés ? Les jeunes journalistes entre contraintes de l'emploi et ajustements tactiques".

74. Sur la crise de la profession dans les années 2000, lire Ignacio RAMONET. *L'Explosion du journalisme. Des médias de masse à la masse de médias*. Galilée, 2011. url : [http://www.editions-galilee.fr/f/index.php?sp=liv&livre\\_id=3333](http://www.editions-galilee.fr/f/index.php?sp=liv&livre_id=3333)

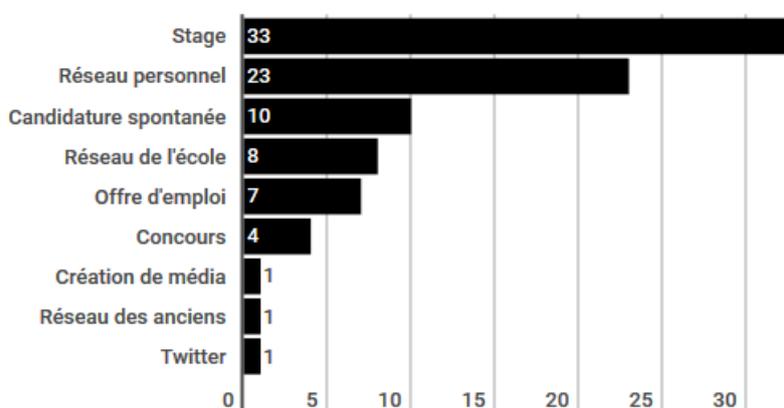
75. Ce terme est utilisé à *L'Équipe* pour qualifier les journalistes non titularisés. Cf. CHUPIN, "Précariser les diplômés ? Les jeunes journalistes entre contraintes de l'emploi et ajustements tactiques"

*connues ou non par la profession), et issus aussi d'autres formations ou d'autres disciplines (licences ou maîtrises d'histoire, de lettres, de droit, instituts d'études politiques, etc.). Ainsi la spécificité de leur diplôme – de tous les diplômés, à vrai dire – se dissout peu à peu dans l'exercice de la pratique professionnelle – qui deviendra le seul critère d'appréciation pour une éventuelle embauche. »<sup>76</sup>*

Aujourd'hui, la pratique du « vivier » est toujours répandue dans les médias nationaux, mais aussi en PQR. Il s'agit, pour les employeurs, de s'assurer de la motivation de leurs recrues en les soumettant à « des obligations de mobilité, de disponibilité, de réactivité »<sup>77</sup> plus ou moins tenables.

Parmi les 72 personnes ayant répondu au questionnaire qui leur a été transmis, deux ont indiqué avoir continué leurs études après avoir été diplômées de l'ICOM<sup>78</sup> ; une a déclaré être sans emploi après sa sortie de l'ISCPA, en 2016. 69 réponses sont alors exploitables pour le reste du formulaire. Concernant leur premier emploi, on a voulu savoir en combien de temps les diplômés l'ont décroché, de quelle manière et le type de contrat qu'ils ont signé.

## Comment avez-vous trouvé cet emploi ? (plusieurs réponses possibles)

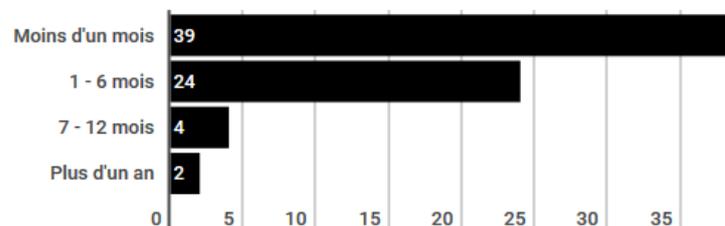


76. SALES, "Les écoles de journalisme : analyse d'un malaise".

77. Nicolas PÉLISSIER, "Les journalistes contre leur formation ?"

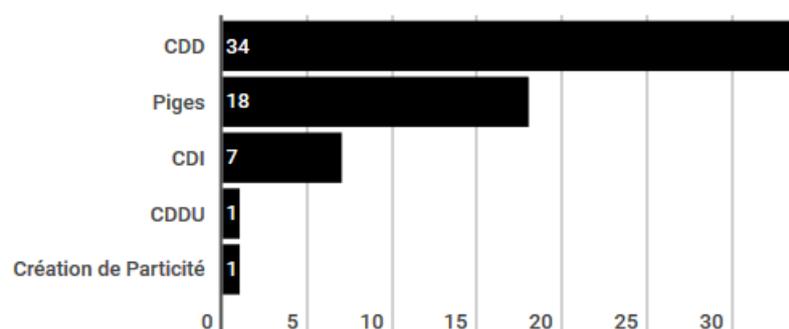
78. Dont une a précisé qu'elle avait intégré une école de journalisme reconnue.

## En combien de temps avez vous trouvé votre premier emploi ?



## Premier contrat des personnes dont le premier emploi était lié au journalisme

Sur les 69 répondants, 61 ont obtenu un premier contrat lié au journalisme.



On peut être surpris de voir que la majorité du panel ait trouvé son premier emploi en moins d'un mois. Mais c'est ici que l'importance des stages pendant la formation prend son sens : c'est suite à ces temps d'expérience au sein d'une rédaction que les répondants ont pu accéder à un emploi dans le « vivier » du média. Dans chaque école, plus de la moitié d'entre eux a commencé à travailler rapidement. Et finalement, seuls 8,7 % ont mis plus de six mois à obtenir un contrat. Un ancien étudiant de l'EJDG et un de l'ISCPA ont passé plus d'un an à chercher un emploi, qu'ils ont respectivement trouvé suite à une candidature spontanée et une offre d'emploi. Les différents types de réseau progressivement constitués restent le principal moyen d'accès à la profession. Seule une répondante de l'ICOM a trouvé son premier emploi par le réseau des anciens élèves. Les écoles reconnues sont

réputées pour avoir un puissant réseau des anciens étudiants mais, concernant notre étude de cas, ce sont ceux qui viennent de l'ISCPA et de l'ICOM qui ont le plus tiré parti du réseau *alumni* de leur formation. Concernant les « concours », il s'agit des différents prix, bourses, concours organisés par différents médias pour recruter de nouveaux journalistes (voir page 36). La plupart sont réservés aux écoles reconnues. Les quatre ayant obtenu un contrat par ce biais ont intégré des rédactions de *France Bleu*, *France 3* et France Télévision. Mais tous ont obtenu un contrat dit précaire : trois en CDD et un en piges. La précarité du premier emploi n'est pas, en effet, l'apanage des étudiants d'écoles non reconnues, on le voyait plus haut. À l'EJDG, 56,5 % ont obtenu un CDD comme premier contrat, 34,8 % des piges ; à l'ICOM, 61,5 % de CDD et 23,1 % de pigistes ; 39,4 % des anciens de l'ISCPA ont obtenu un premier CDD, 21,2 % des piges<sup>79</sup>. Huit personnes se sont dirigés vers un emploi non lié au journalisme : un de l'ICOM, dans une agence de *content marketing*, les sept autres sortaient de l'ISCPA<sup>80</sup>. On pourrait expliquer cette part plus forte d'anciens étudiants de la formation privée à ne pas se lancer dans le journalisme par la jeunesse de ces derniers, qui arrivent sur le marché du travail trois ans après le Bac. Pour un journaliste passé par l'ISCPA, « *il y en a beaucoup, la majorité, qui ne trouvent pas d'emplois, ils arrêtent le journalisme, mais c'est parce que c'est beaucoup de fils à papa aussi en fait, des gens qui ont fait ça tout de suite après le bac, que les parents ont envoyé là, ont payé cette école mais pour qui le journalisme n'était pas forcément la volonté* ».

Cette situation de précarité à la première embauche contraste avec les parcours des recruteurs interrogés pour l'étude de cas. Frédéric Garlan, directeur régional de l'AFP Lyon, et Jacques Trentesaux, ancien rédacteur en chef du service « Villes » de *L'Express*<sup>81</sup>. Ce dernier se souvient que, quand il était étudiant au CFJ<sup>82</sup>, des voies d'accès à l'emploi étaient tracées selon l'école d'origine. Le rédacteur en chef d'un média était issu d'une de ces écoles et recrutait plutôt dans cette école. « *Tout ça a*

---

79. Il y a respectivement 23 répondants issus de l'EJDG, 13 de l'ICOM et 33 de l'ISCPA.

80. Dont une qui exerce un emploi en même temps qu'elle prépare les concours de formation en journalisme de niveau master.

81. Aujourd'hui, Jacques Trentesaux a co-fondé le site d'investigation locale *Mediacités*.

82. Centre de formation des journalistes

*plutôt tendance à exploser. Donc tant mieux, ça rebat un peu les cartes mais c'est quand même au détriment des gens qui rentrent parce qu'il y a une précarisation »<sup>83</sup>.*

Pour le directeur de l'AFP Lyon, il y a eu un changement de paradigme.

*« Quand j'ai rejoint cette profession, le journalisme c'était un peu l'élite, si je puis dire. Peu de journalistes, il y avait une notion d'exigence, il fallait avoir le meilleur article, le mieux écrit, le mieux sourcé, le plus rapide, le premier sorti, etc. Parce qu'il fallait être le meilleur, on était bien payé et le produit final, le journal, était un produit cher. C'était l'équilibre du système. Maintenant on est dans un équilibre totalement différent. C'est en train de changer mais, jusqu'à il y a trois ans, le mode unique c'était la gratuité. Donc si c'est gratuit, on ne peut pas bien payer les journalistes et donc ils ne sont pas sur le terrain et ce n'est pas très grave si leur papier n'est pas très juste, s'il y a des fautes d'orthographe, etc. parce que l'essentiel c'est que ce ne soit pas cher. Donc oui, on produit de plus en plus de journalistes mais souvent pour du web journalisme, beaucoup de réécriture, peu de terrain. Pas forcément très enthousiasmant pour un jeune journaliste qui veut faire du terrain, rencontrer des gens. Or la réalité de son emploi c'est rarement ça. »*

Il y a tout de même des exceptions à la règle. Des étudiants qui réussissent à échapper au « vivier » en trouvant directement un CDI en sortant de formation (directement en sortant de stage ou en moins de six mois). Parmi le panel, ils sont sept à avoir obtenu le Graal : un ancien de l'EJDG, un de l'ICOM et cinq de l'ISCPA<sup>84</sup>. L'une des journalistes de l'ICOM interviewés a intégré le « vivier » de *La Nouvelle République* après y avoir fait son stage de fin d'études. Elle a tourné pendant sept mois entre différentes agences locales du journal. *« Il y avait des postes [en CDI] qui s'ouvraient dans le département mais on m'a dit : "C'est pas pour toi, pas maintenant. Là, tu rentres dans le bassin CDD, dans le vivier CDD". Et les*

83. Entretien à Lyon, le 7 juillet 2017.

84. Les médias recrutant directement en CDI : Opta, agence et fournisseur de données sportives ; *Le Progrès*, journal de PQR ; la radio NRJ ; aufeminin.com, magazine féminin en ligne ; la Radio télévision suisse (RTS) ; et la chaîne de télé Eurosport.

*gens qui ont été embauchés, ils ont 30 et 31 ans. Ça fait depuis qu'ils sont sortis d'écoles qu'ils tournent en CDD. La Nouvelle République a des partenariats avec Ouest France pour remettre les compteurs CDD à zéro. C'est-à-dire que tu as deux contrats renouvelables – de 18 mois, je crois – et une fois que c'est passé, tu vas voir chez Ouest France et ils te disent que tu n'as pas d'expérience. Après quand la NR te reprend, ils peuvent te refaire 18 mois »<sup>85</sup>. Son contrat devait être renouvelé pour quatre mois mais, pendant un reportage, elle discute avec une collègue travaillant à l'hebdomadaire régional, *La République du Loir-et-Cher* et décide d'y postuler. Elle est prise directement en CDI. Son poste lui garantit une sécurité et des horaires de bureau, mais elle est moins bien payée que lorsqu'elle était en CDD (1 200 € aujourd'hui quand elle touchait entre 1 700 et 1 800 € en PQR). Une étude sur les premiers postes occupés par les nouveaux diplômés encartés en 2008<sup>86</sup> remarquait que les revenus étaient plus élevés pour les étudiants venant de formations reconnues, car ils obtiennent la carte de presse plus rapidement, et que « les diplômés des écoles reconnues sont plus présents sur l'information nationale et en presse – secteurs plus rémunérateurs – alors que ceux des écoles non reconnues sont plus présents dans l'audiovisuel local ou dans la presse spécialisée, secteurs moins rémunérateurs ». Cette étude s'étonnait que, parmi la cohorte de nouveaux encartés en 2008, les étudiants d'écoles non reconnues obtenaient plus largement des CDI que leurs condisciples sortant de formations labélisées au moment de leur première demande de la carte de presse. Comme on l'a vu, notre panel, bien que ne répondant pas aux mêmes critères d'analyse, confirme que les étudiants des écoles non reconnues du bassin lyonnais ont trouvé plus d'emplois stables liés au journalisme que leurs confrères issus de Grenoble. Alors que ces derniers peuvent voir leur insertion professionnelle largement facilitée par les concours et bourses organisées par les médias nationaux et qui leur sont réservés.*

---

85. Entretien téléphonique, le 12 avril 2017.

86. Christine LETEINTURIER. "La formation des journalistes français : quelles évolutions ? quels atouts à l'embauche ? Le cas des nouveaux titulaires de la carte de presse 2008". In : *Les Cahiers du journalisme* 21 (2010), p. 110–133. url : [https://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers\\_Journalisme/PDF/21/07\\_LETEINTURIER.pdf](https://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers_Journalisme/PDF/21/07_LETEINTURIER.pdf).

## **B- Des postes réservés aux étudiants d'écoles reconnues : les concours et bourses**

Ces prix sont à distinguer de ceux que l'ont remis à des journalistes professionnels pour leur travail, comme le prix Albert Londres. Ils sont organisés par différents médias, et récompensent des étudiants d'écoles reconnues à l'issue d'épreuves spécifiques à chaque concours. Un des plus connus est la bourse Lauga d'*Europe 1*, une des premières bourses du genre créées. Lancée en 1960, elle consistait en la réalisation d'un reportage de deux minutes en trois heures, d'un flash d'information et un grand entretien mélangeant questions de culture générale, mises en situation et évaluation de la motivation du candidat face à des journalistes d'*Europe 1*. Pour le lauréat, c'était la garantie d'une carrière au sein de la radio privée. Ce système de concours se généralise dans les années 1980-1990<sup>87</sup>. Mais les récompenses offertes sont désormais des contrats à durée déterminée, plus ou moins longue. Les lauréats intègrent le « vivier » du média dont ils ont obtenu la bourse. Ils auront d'abord un premier CDD de trois, six, douze mois où ils seront testés. S'ils donnent satisfaction, leur contrat sera renouvelé pour une période plus longue, puis transformé en CDI, ou pas. Rien n'est plus assuré. Certains concours lancés par des journaux, magazines papier récompensent même les lauréats par une simple publication rémunérée de l'article pour lequel ils ont été primés<sup>88</sup>. Mais, selon Céline Pigalle, directrice de la rédaction de *BFMTV* – lauréate de la bourse Lauga en 1996 et membre du jury dans différents concours de ce genre –, ces prix « *constituent une sorte de voie royale. Sauf erreur de casting (extrêmement rare) le média s'engage aux côtés de son "journaliste élu" en lui accordant un premier contrat longue durée, en accompagnant son entrée puis son parcours au fil des mois. En lui confiant bien souvent les meilleurs sujets et le traitement de grosses actualités dans la mesure de sa capacité. Le lauréat, sous les feux de la rampe dès la première minute, a l'occasion de faire ses preuves dès ses tout débuts dans le métier. Par ailleurs, les lauréats*

---

87. CHUPIN, "Précariser les diplômés ? Les jeunes journalistes entre contraintes de l'emploi et ajustements tactiques".

88. Idem.

de ces bourses forment un réseau dans l'entreprise. Ils s'inscrivent dans une histoire, dans une lignée et se trouvent comme mécaniquement équipés de "parrains" dans la profession. En résumé, ces prix sont des accélérateurs de carrière et un utile coup de pouce dans l'amorce d'une vie professionnelle. Du point de vue de ceux qui les décrochent, il y a très peu à redire. »<sup>89</sup> Dans les « viviers », comme dans les formations, une hiérarchie se crée aussi. La sélection atteint son paroxysme. Après avoir été sélectionnés sur concours d'entrée dans leur formation, les étudiants peuvent aujourd'hui passer de nouvelles sélections pour intégrer les meilleures rédactions. Mais quand les grandes écoles françaises utilisent ce système pour faire accéder à des postes prestigieux<sup>90</sup>, « la détention d'un prix du métier ne constitue plus une garantie en soi de faire carrière dans une entreprise »<sup>91</sup>.

Malgré cela, la préparation de ces concours prend une place de plus en plus importante au sein de certaines formations reconnues par la CPNEJ. Lors de la CNMJ 2017, Hervé Demailly, responsable pédagogique du master Journalisme du Celsa<sup>92</sup>, insistait sur le fait que l'accompagnement de l'école dans la préparation de ces épreuves n'était pas obligatoire. Mais selon le maître de conférences, l'évolution de ce qui est demandé aux étudiants pour ces bourses pousse les établissements formateurs à organiser leur programme en fonction du calendrier des prix. « Dans le cadre des recrutements décrits ici, on le devine, la première des incidences des processus mis en place par les médias sur la pédagogie concerne le rythme : de février à fin mai la structuration des enseignements, qui se concentrent alors sur l'encadrement des productions demandées par les médias, est dictée par le calendrier des entreprises. Deuxième évidence : le choix des professionnels qui viennent encadrer les sessions

---

89. Céline PIGALLE. "Concours, bourses et prix dans les rédactions : un système à rénover". In : *La place des entreprises médias dans la formation des journalistes*. 2017, p. 28–30. url : [http://www.alliance-journalistes.net/IMG/pdf/\\_c\\_j\\_place\\_entreprises\\_medias\\_ds\\_formation\\_journalistes\\_web\\_planches.pdf](http://www.alliance-journalistes.net/IMG/pdf/_c_j_place_entreprises_medias_ds_formation_journalistes_web_planches.pdf).

90. BOURDIEU, *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprits de corps*.

91. CHUPIN, "Précariser les diplômés ? Les jeunes journalistes entre contraintes de l'emploi et ajustements tactiques".

92. Hervé DEMAILLY. "De l'incidence des bourses et concours sur la pédagogie". In : *La place des entreprises médias dans la formation des journalistes*. 2017, p. 31–35. url : [http://www.alliance-journalistes.net/IMG/pdf/\\_c\\_j\\_place\\_entreprises\\_medias\\_ds\\_formation\\_journalistes\\_web\\_planches.pdf](http://www.alliance-journalistes.net/IMG/pdf/_c_j_place_entreprises_medias_ds_formation_journalistes_web_planches.pdf).

*de spécialisation est aussi dicté par les médias dans la mesure où il est préférable d'avoir un journaliste de TF1 lors de la préparation des productions pour TF1, et un journaliste de France Télévisions pour la préparation des productions destinées à France Télévisions. [...] Selon l'organisation des écoles, l'ensemble des productions évoquées ci-dessus occupe entre 6 et 10 semaines d'une année universitaire, soit environ 210 heures d'enseignement pour un montant d'environ 8 400 € »<sup>93</sup>.*

À l'EJDG, les anciens étudiants déclarent que l'accent est mis sur la préparation du « tremplin » de Radio France<sup>94</sup>. Les modalités ont changées depuis qu'il a quitté l'EJDG mais un ancien étudiant en spécialité radio se souvient qu'à l'époque, le « tremplin » était ouvert à tous les étudiants d'écoles reconnues, sans sélection interne à l'école. Une responsable de Radio France, en charge du « planning »<sup>95</sup>, passait dans les écoles et demandait aux étudiants de faire un reportage sur un thème donné et de présenter un flash info. À partir de là, certains obtenaient un contrat d'un mois ou deux. Les trois meilleurs de tous les postulants accédaient au « tremplin » à proprement parler : une finale à l'issue de laquelle le lauréat obtient un an de CDD dans les différentes chaînes de Radio France et entre d'office au « planning ». En 2016, ce processus a été abandonné et les CDD se sont transformés en stages rémunérés. Les écoles ne peuvent plus que présenter des étudiants préalablement sélectionnés au « tremplin ». *« On s'était pas mal préparé au concours de Radio France, d'autant que ma formation s'occupait plus de ce concours là. On avait un journaliste de France Bleu Isère - qui n'y est plus maintenant -, qui nous manageait beaucoup. Donc on était très formaté par le système Radio France. On avait beau savoir qu'il y avait d'autres radio que Radio France, on misait tout sur ce fameux "tremplin", le système Radio France, comment ça se passe pour avoir des piges, etc. On avait eu des tremplins blancs, on devait faire un reportage sur l'actu du jour en temps limité, faire des flashes »*<sup>96</sup>.

---

93. Ibid.

94. Les étudiants en spécialités télé sont aussi préparés à certains prix ; moins les spécialités presse écrite, selon un ancien étudiant.

95. Dispositif de gestion des pigistes, et CDD de la radio publique. Plus de détails : CHUPIN, "Précariser les diplômés ? Les jeunes journalistes entre contraintes de l'emploi et ajustements tactiques".

96. Entretien téléphonique, le 27 juin 2017

Ces nouveaux processus de sélection des entreprises de médias sont assez critiqués par les écoles reconnues, car ils placent les formateurs en position de DRH, devant sélectionner leurs meilleurs étudiants selon les critères des entreprises pour leur donner une chance d'obtenir une bourse, et justement parce que cette « hyper sélection » homogénéise les profils recrutés :

*« Les étudiants que l'on rencontre à l'occasion des épreuves ont été sélectionnés en post baccalauréat puis à l'entrée des écoles, ils le sont encore en vue de passer les concours et sont devenus des machines à surmonter ces obstacles : tête bien faite, parcours linéaire, savoir encyclopédique, expérience et stages en tous genres... ils ont réponse à tout, semblent sans faille, offrent même le "petit plus" ou supplément d'âme qu'on leur réclame parce qu'ils parlent une langue rare ou ont une passion étonnante ; mais l'hyper sélection si elle garantit l'immédiate employabilité et un certain niveau académique ne permet pas forcément de recruter les meilleurs futurs journalistes. Les profils sont très formatés, la liberté de penser pas toujours aussi développée qu'il le faudrait, les parcours assez similaires et ce n'est pas le meilleur moyen de faire émerger des personnalités fortes, les plus innovantes et les plus atypiques. Par ailleurs, et c'est plus essentiel encore, à l'heure où l'on se soucie dans les entreprises de presse de représenter justement les différents visages de la société, il faut bien reconnaître que ce tamis-là ne permet pas de faire émerger des étudiants différents ni toute la diversité nécessaire en matière d'origine et de visages. Ceux qui n'ont pas eu ces parcours scolaires d'excellence, ceux qui n'ont pas connu ces parcours sans faille n'ont aucune chance d'accéder aux concours et nul doute qu'on se prive ainsi d'une ressource considérable et d'un vivier très riche de talents. »<sup>97</sup>*

---

97. PIGALLE, "Concours, bourses et prix dans les rédactions : un système à rénover".

## C- Côté employeurs : la reconnaissance de la CPNEJ en option

Une étude, réalisée par Rémy Le Champion en 2010<sup>98</sup>, auprès de 152 cadres de rédactions, révèle d'une part que les qualités d'un journaliste recherchées par ces cadres ne sont pas forcément acquises au sein d'une formation (curiosité, style d'écriture, enthousiasme, etc.) ; et d'autre part que sortir d'une formation reconnue n'est pas un critère majeur de recrutement (au cinquième rang des critères cités par le panel de répondants). Tout un pan de l'étude est axé sur la représentation que les rédacteurs en chef se font des écoles reconnues, auxquelles ils reconnaissent une meilleure transmission des bases techniques, et une professionnalisation plus rapide. Au contraire, les points faibles qu'ils y décèlent sont le formatage, le manque d'humilité des étudiants, l'aspect trop généraliste de ces formations, etc. À la question « Constatez-vous des différences notables entre les formations "reconnues par la profession" et celles "non labellisées" par la profession ? », 34,5 % des cadres ont constaté des différences, notamment « dans le sérieux et le caractère professionnel des écoles labellisées »<sup>99</sup> ; mais la part cumulée de ceux qui ont répondu « Non » et « Ne sait pas » s'élève à 65,5 %.

Pour ce mémoire, il a été demandé à trois cadres de médias de donner leurs critères principaux de sélection, et s'ils voyaient une différence entre les écoles reconnues et celles qui ne le sont pas (notamment entre les trois formations cibles). Les médias qu'ils représentent sont des titres de presse écrite (locale ou nationale) et une agence de presse. L'analyse est à relativiser puisque les répondants ne sont pas représentatifs de la variété des médias français<sup>100</sup>. Ce qui ressort des discussions c'est que la formation par laquelle sont passés les impétrants n'est pas le critère principal de recrutement.

Au *Progrès*, titre de presse quotidienne régionale présent dans le nord Rhône-

---

98. Rémy LE CHAMPION. "Les représentations collectives des formations initiales en journalisme et leur efficacité en question". In : *Les Cahiers du journalisme* 21 (2010), p. 86-109. url : [https://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers\\_Journalisme/PDF/21/06\\_LE\\_CHAMPION.pdf](https://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers_Journalisme/PDF/21/06_LE_CHAMPION.pdf).

99. « *Un des répondants de la presse magazine grand public reconnaît crûment : "C'est comme pour les poulets fermiers, rien ne vaut un label de qualité" »*, in *ibid.*

100. Des cadres de chaînes de télévision n'ont pas eu le temps de nous accorder un entretien, et nous manquons de contacts de responsables de radio.

Alpes<sup>101</sup>, il y a deux formes de recrutement. Pour les remplacements d'été, les CDD sont en priorité donnés à des étudiants d'écoles reconnues et à ceux de Lyon avec qui ils ont un partenariat, l'ICOM et l'ISCPA. Pour les CDD de remplacement dans l'année, le recrutement se fait auprès de ce « vivier » de personnes déjà connues de la rédaction. « *En principe, on a déjà suffisamment de personnes, c'est rare quand on choisit quelqu'un qui vient de l'extérieur, enfin ça peut arriver. Et si c'est quelqu'un de l'extérieur, on regarde s'il a fait une école de journalisme reconnue en priorité et ensuite l'expérience en presse écrite* » déclare Marie-Madeleine Molinier, assistante de la rédaction en chef<sup>102</sup>. L'important au *Progrès* c'est donc d'être déjà connu de la rédaction pour obtenir des CDD. Et Mme Molinier ajoute que les qualités personnelles du candidat priment sur l'école d'où il vient. Elle parle d'étudiants qui venaient d'écoles de journalisme reconnues qui avaient les connaissances et les compétences, mais qui n'étaient pas recrutés parce qu'ils n'avaient pas d'autres qualités « *qui sont indispensables : la motivation, être curieux, ne pas attendre les sujets, aller les chercher, ne pas rester en retrait. [...] Il faut vaincre sa timidité. Il y a des traits de caractère, si on ne les a pas, ça peut être difficile d'exercer* ».

À l'AFP, il y a deux filières de recrutement par concours : un pour les jeunes diplômés d'écoles de journalisme et un autre pour les journalistes qui ont déjà plusieurs années d'expérience (vers 30-35 ans). Pour la première filière, Frédéric Garlan, directeur régional de l'AFP Lyon, ne pense pas que le concours soit réservé aux écoles reconnues, « *mais il est clairement priorisé aux écoles les plus connues parce qu'on travaille depuis pas mal de temps avec eux* »<sup>103</sup>. Les personnes sélectionnées, quelle que soit la filière, accèdent à un CDD qui a pour but de mesurer leurs capacités et de les former. Si cette première étape se déroule bien, le journaliste se verra attribuer d'autres CDD dans d'autres services pour le tester. Et au bout d'un an, un an et demi, il est titularisé. « *Mais là, on a mis un terme à une situation qui était anormale*, précise M. Garlan. *Avant de venir à Lyon, je dirigeais le service économie de l'AFP et j'avais des jeunes journalistes en CDD depuis cinq ans. C'était abso-*

---

101. <http://bit.ly/groupeebra>

102. Entretien téléphonique, le 12 juin 2017.

103. Entretien au bureau de l'AFP Lyon, le 13 juin 2017.

lument anormal [...] on était dans une situation de précarisation inacceptable des jeunes journalistes ». D'autres recrutements, moins cadrés, sont aussi possibles au sein des bureaux internationaux de l'agence. Concernant les critères de sélection, l'AFP a un besoin « *insatiable* » de journalistes qui maîtrisent des langues rares<sup>104</sup>. Ce genre de compétence, conjugué aux savoir-faire journalistiques, peut être le facteur de sélection au concours d'entrée à l'AFP. Concernant les différences entre formation reconnues ou non reconnues, Frédéric Garlan sort de l'ESJ Lille et avoue avoir logiquement une sympathie pour les étudiants qui en sortent. Il a déjà reçu des étudiants de Lyon 2 en stage<sup>105</sup>, et émet de grosses réserves : « *Lyon 2, pour moi, clairement, c'est pas assez professionnalisant. On a eu plusieurs stagiaires de Lyon 2, ils n'étaient pas opérationnels. Je l'envoie sur une conférence de presse et je lui demande d'en rendre compte et le résultat n'est pas satisfaisant. C'est pas d'un niveau professionnel. Évidemment, quand on travaille avec un étudiant en journalisme, on n'attend pas que ce soit parfait, mais on attend certains réflexes. Avoir un peu préparé le dossier, avoir cherché des sources alternatives, avoir pu mettre ça en forme de manière cohérente. Et mon expérience avec les étudiants de Lyon 2, ça ne marchait pas. Je les avais trouvé passifs* ».

Jacques Trentesaux est l'ancien rédacteur en chef du service « Villes » de *L'Express*. Il a quitté son poste et le magazine en 2016, après le rachat du titre par Patrick Drahi, pour co-fonder, avec d'autres collègues de *L'Express*, le site d'investigation locale en ligne *Mediacités*. Pour lui, le critère principal de recrutement, c'est la différenciation technologique ou éditoriale. Proposer une compétence que les autres postulants et les rédactions n'auront pas. Selon le journaliste, les rédacteurs en chef ont l'expérience et l'ancienneté, mais sont en difficulté par rapport au numérique. « *Du coup, quand on recrute, on cherche à combler ces lacunes. Donc on choisit en fonction de compétences dont on sait qu'elles sont nécessaires et qu'on n'a pas* »<sup>106</sup>. Ou bien des journalistes scientifiques ou spécialisés dans une

104. « *Pour nous une langue rare c'est tout sauf l'espagnol ou l'italien* » précise Frédéric Garlan.

105. Les demandes de stages sont centralisées au siège parisien. Jusqu'en 2016, des stages de quinze jours pouvaient être accordés aux étudiants d'écoles non reconnues. Depuis, les stages sont réservés aux quatorze écoles labellisées.

106. Entretien à Lyon, le 7 juillet 2017.

discipline peu demandée où l'offre est plus importante (économie, environnement, etc.). Aujourd'hui peu importe la formation suivie, selon Jacques Trentesaux, pour percer dans le métier il faut « *cultiver sa différence* ».

Pour trouver un premier emploi, sortir d'une formation reconnue par la CPNEJ ne permet pas d'éviter d'intégrer le « vivier » des contrats précaires. Elle permet, au mieux, d'intégrer plus facilement les « viviers » de médias nationaux, surtout dans l'audiovisuel et le public. Les employeurs perçoivent ce label comme une option attrayante, mais qui ne prévaudra pas sur des compétences qu'ils recherchent spécifiquement et des qualités personnelles innées. Si la mention « passé par une école reconnue par la profession » perd de sa superbe sur le CV dès les premières recherches d'emploi, que devient-elle quand le journaliste acquiert de l'expérience ?

### **III- Évolution professionnelle : le réseau et l'expérience priment sur la reconnaissance**

De manière générale, les 38 répondants, parmi le panel qui ont un nouvel emploi, décrochent un contrat plus stable que pour leur première expérience. Cependant il est à noter que les anciens étudiants de l'EJDG se maintiennent dans une profession journalistique, plus que leurs confrères des deux autres écoles. Mais il semble qu'aujourd'hui, selon tous les interlocuteurs (formateurs, employeurs et journalistes), le système de reconnaissance de la CPNEJ semble dépassé par les nouvelles pratiques de la profession.

#### **A- Les anciens étudiants d'école reconnue persévèrent dans le journalisme**

La dernière réponse au questionnaire transmis aux anciens étudiants des trois formations en journalisme de la région de Lyon et Grenoble remonte au 6 mai 2017. À cette date, sur les 69 répondants, 31 exercent toujours le premier emploi qu'ils ont obtenu après l'obtention de leur diplôme. Mais la majorité (39 réponses) a décroché un nouveau contrat, souvent dans une autre entreprise que la première où ils ont travaillé. Au total, 53 emplois (76,8 %) sont liés au journalisme, 14 ne le sont pas, une personne est au chômage et une autre, bénévole dans une association. On note donc une baisse du nombre d'emplois liés au journalisme de 13 % sur le panel<sup>107</sup>.

---

107. Les premiers emplois des 69 répondants étaient, pour 61 d'entre eux, liés au journalisme. Les 8 autres ne l'étaient pas.

## Part des emplois liés au journalisme ou non par école



Il ressort très nettement que la totalité de ces emplois non liés au journalisme est occupée – tant pour les premiers contrats que pour les actuels – par des anciens étudiants de formations non reconnues. Sur les 14 emplois qui ne concernent pas le journalisme, 78,6 % sont occupés par des anciens de l'ISCPA, 21,4 % par des anciens de l'ICOM. Sur ce panel, il semble donc qu'un étudiant d'école reconnue persévère donc plus dans la profession. Les réorientations se font majoritairement dans le secteur de la communication et pour des contrats plus stables. Quatre anciens de l'ISCPA et un de l'ICOM sont passés d'un CDD lié au journalisme à un CDI<sup>108</sup>. Un ancien pigiste issu de la formation privée a signé un CDI dans une entreprise de vente de prêt-à-porter. Quand on lui demande si elle se voit revenir au journalisme, cette responsable éditorial adjointe dans une agence de communication argumente : « *j'adorerais sauf que moi aujourd'hui j'ai pris un titre et j'ai pris un salaire qui va avec. Et concrètement, retourner dans une rédaction, ça voudrait dire baisser hiérarchiquement. Donc c'est un peu compliqué et puis il y a très peu de postes* »<sup>109</sup>. Six personnes n'ont également encore jamais exercé dans le journalisme. Mais une personne passée par l'ISCPA travaille comme garde d'enfants à

108. Trois dans la communication, un en tant que commercial en assurance et un dans une fromagerie.

109. Entretien téléphonique, le 11 avril 2017.

domicile en même temps qu'elle prépare des concours pour continuer ses études en master. Deux personnes de l'ISCPA ont suivi le processus inverse, en commençant par un emploi en dehors de la profession – un CDD en télémarketing et un CDI en communication – avant de revenir au journalisme<sup>110</sup>. Les raisons de ces réorientations peuvent être la jeunesse des étudiants de l'ISCPA à la sortie de l'école, qui sortent diplômés de l'école vers 21-22 ans, ou leur volonté d'avoir un emploi stable rapidement. Une fois diplômé, en 2016, un ancien étudiant de l'ICOM avait directement besoin d'un revenu pour payer son loyer et a trouvé un emploi d'agent de cinéma. Aujourd'hui, il commence à avoir envie de retourner dans le monde du journalisme, « *mais absolument pas en faisant des piges, ça ne m'intéresse pas. J'ai remarqué que les modèles qui me conviennent, ce sont les modèles à l'ancienne avec des horaires précis, qui ne sont pas dans le rush. Mais ça n'existe plus, c'est pour ça que je ne cherche pas. [...] On dit souvent que le journalisme c'est plus qu'un métier, c'est un mode de vie. C'est ça qui me dérange, moi, je ne veux pas que ce soit un mode de vie. Je ne suis pas passionné au point d'en faire un mode de vie* »<sup>111</sup>.

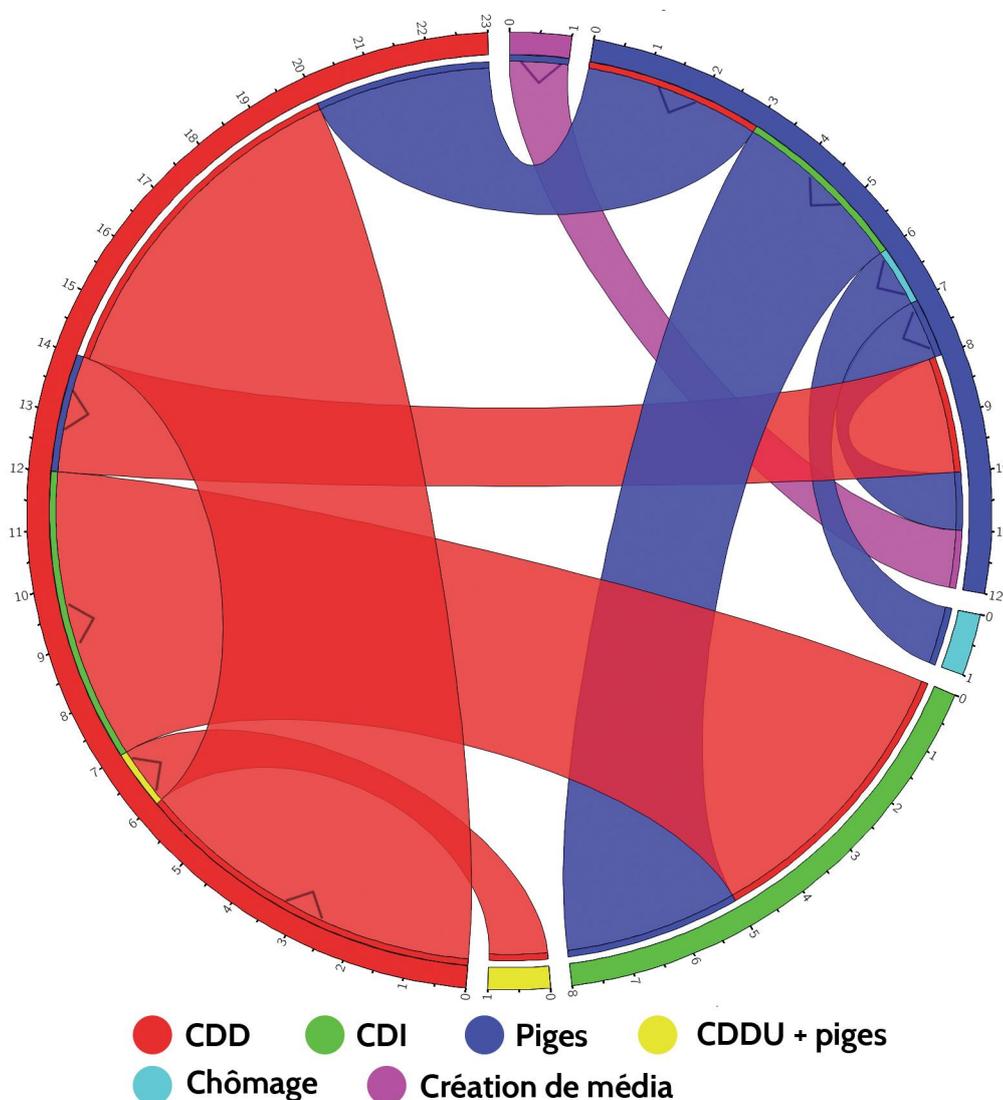
Concernant les personnes toujours journalistes aujourd'hui, parmi les 53 concernés, 29 exercent toujours leur premier emploi et 24 ont un nouveau contrat. Le graphique ci-dessous montre quels contrats ont obtenu les journalistes qui exerçaient déjà leur premier emploi comme journalistes.

---

110. Voir Annexe C : Type d'emploi et de contrat occupé selon la formation suivie.

111. Entretien téléphonique, le 5 juin 2017.

## Évolution des contrats pour les personnes dont le premier emploi était lié au journalisme et qui ont un nouvel emploi lié au journalisme



### Méthode de lecture :

Le graphique montre les changements de contrats des journalistes qui ont changé d'emploi depuis leur première embauche. Par exemple, pour la section CDD, sur les 14 personnes qui ont décroché un CDD comme premier emploi, 6 sont toujours en CDD aujourd'hui. Parmi les 8 personnes ayant commencé à exercer comme pigistes, 3 sont aujourd'hui en CDI. Les symboles > indiquent le sens de l'évolution et sont donc placés devant le poste initial.

La majorité de cet effectif trouve un nouveau contrat plus stable que le premier, ou au moins équivalent. Ceux qui trouvent un CDI sont sortis des bancs de l'école depuis plus longtemps : trois ont été diplômés en 2007, deux en 2013, deux autres en 2014 et une seule en 2016. Les réponses au questionnaire ne précisent pas depuis quand ces personnes exercent ce nouvel emploi mais, par extrapolation, on pourrait déduire que la sortie du « vivier » ne prend pas moins de trois ans.

Dans ce contexte d'instabilité professionnelle, l'étude d'Ivan Chupin<sup>112</sup> révèle que les diplômés développent de vraies « tactiques de précarité », préférant cumuler les sources de revenus que d'accepter un emploi trop éloigné du journalisme. L'auteur précise que, même si majoritairement le « nomadisme » est subi, il peut être aussi choisi. Alors qu'il était en CDD au *Figaro*, un journaliste issu de l'ISCPA faisait également des piges pour *M6* et *BFMTV*. Il avait beaucoup de perspectives en télévision, mais ne voulait pas abandonner son CDD qui lui apportait un certain confort, et il voyait le statut de pigistes comme « *une situation de galère* ». « *Et finalement, en télé, tout le monde est pigiste et tous les gens que je côtoyais me disaient : "Moi, je suis pigiste, je gagne très bien ma vie". Je calculais, et je me rendais bien compte qu'ils gagnaient mieux leur vie que moi, ils étaient plus libres en plus, ils bossaient moins* ». Il a finalement quitté *Le Figaro* alors que ses employeurs lui proposaient un CDI.

---

112. CHUPIN, "Précariser les diplômés ? Les jeunes journalistes entre contraintes de l'emploi et ajustements tactiques".

## B- Un système dépassé par les nouvelles pratiques de la profession

Ce débat autour de l'utilité de la reconnaissance de la CPNEJ rejoint un débat plus ancien encore autour de l'utilité de la formation au journalisme<sup>113</sup>. « *Le ticket d'entrée dans cette profession, ce n'est pas d'être diplômé, c'est d'être bon* » remarque Jacques Trentesaux. Même les anciens étudiants répètent que l'endroit où ils ont appris le plus, c'est au sein d'une rédaction. Un ancien étudiant de l'EJDG se souvient avoir été surpris par l'aspect empirique du métier, notamment lors des cours de presse écrite. « *Je me suis presque dit, si c'est ça, la formation sert juste à montrer que sur le papier on a fait une formation reconnue et avoir des stages* ». Mais tous admettent avoir appris les fondamentaux de tous les types de médias au sein de leur formation. « *Après, ce n'est pas l'école qui va faire que tu vas réussir ou pas, c'est la chance et ton travail* »<sup>114</sup>. D'autant que, comme l'admet le directeur de l'EJDG, au bout de deux ans dans la profession, tout le monde est à égalité « *parce que les rédacteurs en chef jugent sur la qualité de l'individu et pas sur le CV, et c'est très bien comme ça* »<sup>115</sup>.

Dès lors, la reconnaissance de la CPNEJ semble dépassée par les réalités professionnelles. Selon Arnaud Noblet, le système fonctionnait à sa création, car on était dans une période d'emploi et les universités avaient des moyens qu'elles n'ont plus. « *Avec toutes les restrictions budgétaires dans le milieu universitaire, la course à la reconnaissance est devenue très difficile* »<sup>116</sup>. Du point de vue des deux directeurs des formations non reconnues ciblées, et de certains employeurs, la Commission reste trop ancrée dans le passé. Cette vision traditionnelle du métier – insistant sur les fondamentaux, etc. – la place en garde-fou, mais aussi parfois comme un « *laminoir à inventivité* »<sup>117</sup>. Employeurs comme formateurs des écoles non reconnues appuient l'importance de ne plus se former qu'au journalisme. Avec le monde

---

113. Sur la naissance de la première école de journalisme, lire Vincent GOULET. "Dick May et la première école de journalisme en France. Entre réforme sociale et professionnalisation". In : *Questions de communication* (2009), p. 27-44. url : <https://questionsdecommunication.revues.org/81>.

114. Entretien avec un ancien étudiant de l'ICOM à Paris, le 22 février 2017.

115. Entretien téléphonique, le 15 mars 2017.

116. Entretien à l'université Lyon 2, le 22 juin 2017.

117. Arnaud Noblet, entretien à l'université Lyon 2, le 22 juin 2017.

numérique, il est désormais indispensable de développer des compétences en développement, en communication sur les réseaux sociaux, voire avoir des notions de finances et de *marketing* pour réussir à capter le plus d'abonnés possible. Or, même si la CPNEJ s'ouvre vraisemblablement aux nouvelles pratiques du web, elle reste très froide à ouvrir la porte à des formations plus larges. De peur certainement de devoir reconnaître des formations privées trop éloignées de l'enseignement journalistique.

Un ancien étudiant de l'ICOM, parti faire un stage en Belgique pendant son cursus, se souvient que ses collègues ne savaient absolument pas ce que représentait le label accordé à certaines formations. « *On est le seul pays où ça existe. Ils s'en foutent de comment est classée l'école* » soutient-il. Mais la France n'est pas le seul pays où il y a une reconnaissance des formations par la profession. Le procédé est rare dans le monde, mais nos voisins italiens ont un modèle similaire plus strict. Pour devenir journaliste en Italie, il faut être inscrit à l'annuaire des journalistes indépendants tenu par un Ordre des journalistes. L'inscription à cet annuaire se fait selon certaines modalités et sous condition de réussir une « épreuve d'aptitude professionnelles »<sup>118</sup>.

*« Depuis 1990, après une initiative pilote de l'Institut pour la formation au journalisme de Milan, le Conseil national de l'Ordre des journalistes, en vertu des pouvoirs d'auto-réglementation concédés par la loi, a reconnu l'admission à l'épreuve d'aptitude professionnelle et donc l'accès à la profession également à ceux qui font leur apprentissage dans des publications éditées par des écoles conventionnées et reconnues par l'Ordre des journalistes. De 1990 à 2007, 21 écoles ont été reconnues par l'Ordre dans toute l'Italie : quatre à Milan, trois à Rome et une école dans les villes ou régions suivantes : Urbino, Bologne, Pérouse, Palerme, Naples, Sassari, Turin, Padoue, Potenza, Bari, Toscane, Sa-*

---

118. Luca GAROSI. "Italie. Former sur le tas versus former à l'université". In : *Des formations au journalisme à travers le monde* (2009), p. 29–34. url : [http://www.alliance-journalistes.net/IMG/pdf/formation\\_monde\\_int\\_exe\\_bat.pdf](http://www.alliance-journalistes.net/IMG/pdf/formation_monde_int_exe_bat.pdf).

*lerno, Teramo et Sora. »*<sup>119</sup>

Les critères de reconnaissance sont clairs : deux ans de formation, au moins mille heures de cours par an « *à temps plein et obligatoires, dont au moins les deux tiers doivent être réservés à la pratique guidée au sein de l'école* ». Les stages en entreprises sont facultatifs. En 2009, l'Ordre souhaitait que la formation universitaire reconnue devienne le seul et unique moyen d'entrer dans la profession<sup>120</sup>. En France, la question d'un diplôme national avait été évoqué en 1989 au moment de la reconnaissance de l'IPJ par la CPNEJ<sup>121</sup>. Mais l'idée, portée par les représentants de la CGT à la Commission, n'aboutit pas « *au motif que les entreprises ne recherchent pas uniquement des diplômés en journalisme* ». La volonté de la CPNEJ est tout de même d'ouvrir la profession à des personnes de niveau et parcours différents.

*« Nous ce qu'on veut c'est que ça reste ouvert. Donc on reconnaît à la fois du public, du privé, donc du diplôme d'état, du diplôme d'école, on reconnaît du bac +2 avec les DUT, on reconnaît des bac +3 avec des licences pro, on reconnaît du bac +5 avec des master. Donc nos reconnaissances sont ouvertes. Le marché du travail est ouvert [...] donc l'intérêt pour nous c'est que l'entrée soit diverse puisque la presse est diverse. »*<sup>122</sup>

---

119. GAROSI, "Italie. Former sur le tas versus former à l'université".

120. Ibid.

121. Samuel BOURON, "La reconnaissance paritaire des écoles de journalisme - Un néo-corporatisme".

122. Jacqueline Papet, vice présidente (CFDT) de la CPNEJ de 2001 à 2011, *in* ibid.

## Conclusion

La puissance de la reconnaissance de la CPNEJ réside dans la symbolique d'excellence qu'elle attribue à une formation. Les étudiants qui intègrent une des 14 formations labellisées peuvent postuler à des stages dans tous les médias français. Certains leur sont réservés. Mais cet atout peut davantage s'expliquer, pour les deux écoles historiques et d'autres, par des liens avec les médias où ils envoient leurs étudiants tissés bien avant que la CPNEJ ne soit créée. C'est pour cela que, selon l'ancienneté de la formation, la puissance symbolique de la reconnaissance fluctue. La notoriété de l'ESJ est plus importante que celle de l'EJDG, qui est meilleure que celle de l'IUT de Cannes, dernière reconnue. La date de création ou de reconnaissance de la formation n'est pas le seul critère à prendre en compte, mais toutes les reconnaissances ne se valent pas. Les écoles non reconnues peuvent donc trouver des avantages à se faire labelliser par la CPNEJ mais aussi des inconvénients. Mieux vaut-il être la meilleure des écoles non reconnues ou la moins bonne des reconnues? Pour ces formations, le vrai avantage pourrait résider dans l'accès à la taxe d'apprentissage des plus gros médias. Mais la part du gâteau est toujours plus grosse quand on est peu à se le partager. Et selon Gilles Bastin, la reconnaissance ne donne pas automatiquement accès à quoi que ce soit. Du côté des rédacteurs en chef, certains ont des affinités avec certaines écoles – celle dont ils sont issus la plupart du temps – mais des études montrent que la plupart méconnaissent ce système. À *L'Express* le recrutement des stagiaires se fait moins à celui qui aura une école reconnue sur son CV qu'à celui dont le CV sera le plus en haut de la pile, donc celui qui a candidaté le plus récemment<sup>123</sup>. La reconnaissance de la formation est donc assez influente pour l'étudiant pendant son cursus.

Au moment de l'insertion professionnelle, le label ouvre la porte à des concours et bourses organisés par les médias et majoritairement réservés aux étudiants en dernière année de formation reconnue. À la clé, des postes en CDD. Mais on remarque que, jusque dans les années 1990, arriver premier à ces concours – qui étaient moins

---

123. Jacques Trentesaux, ancien rédacteur en chef du service « Villes » de *L'Express*.

développés dans les médias audiovisuels – aurait une carrière au sein du média. Aujourd'hui, les lauréats intègrent seulement le « vivier » de CDD embauchés par le média et n'ont pas d'assurance d'obtenir un CDI à la fin de leur contrat ; pas plus que les autres. Autre avantage pour les journalistes sortant d'école reconnue, seulement un an de statut stagiaire au moment de l'obtention de la carte de presse, au lieu de deux pour tous les autres. Leur salaire augmentera donc plus rapidement. Pour tous ceux qui n'ont pas réussi les concours, venir d'une école reconnue ne les aide pas forcément à trouver plus rapidement un emploi que les autres. Si on extrapole les résultats du panel de répondants au questionnaire, les étudiants en journalisme, quelle que soit leur formation, obtiennent leur premier emploi à l'issue de leur dernier stage. Certes, les étudiants d'écoles reconnues intégreront peut-être plus des médias nationaux, mais avec un contrat dit « précaire » et sans assurance d'y faire carrière.

Mais les nouveaux journalistes diplômés ont-ils l'intention de faire carrière dans un seul titre ? Le contexte économique des médias les amènent à jongler avec les contrats précaires dans différents titres, mais ils avouent ne pas vivre mal pour autant. D'ailleurs, certains choisissent le statut de pigiste plutôt qu'un contrat plus stable car ils gagnent finalement mieux leur vie comme cela. Mais d'autres n'arrivent pas à faire ce « jeu de la précarité »<sup>124</sup>, ou n'en ont simplement pas envie. Ces derniers se réorientent alors : vers la communication, une autre formation, un emploi complètement éloigné de ce monde, etc. Et il s'avère que ceux qui ont tendance à quitter le plus la profession sont les étudiants des écoles non reconnues. Le plus souvent parce qu'ils peuvent obtenir un contrat stable plus rapidement, parce qu'ils ne savent pas encore exactement quoi faire dans la vie, ou parce qu'ils n'ont pas les moyens.

Finalement, la reconnaissance de la CPNEJ semble plus utile pendant la scolarité qu'après. Dans le microcosme de la profession, voire des seuls établissements de formation, elle a une importance non négligeable puisque synonyme d'excellence.

---

124. CHUPIN, "Précariser les diplômés ? Les jeunes journalistes entre contraintes de l'emploi et ajustements tactiques".

Une fois sur le marché du travail, son influence s'estompe rapidement pour laisser la place à l'importance du réseau, des compétences et de la chance. Mais elle semble garantir que les journalistes qui en sortent persévéreront plus au sein de la profession.

Cela étant, il est important de préciser que ce mémoire aurait pu être enrichi d'une étude plus approfondie de la sociologie des répondants au questionnaire. En effet, la persévérance au sein de la profession peut s'expliquer par un capital culturel, économique et social<sup>125</sup> plus important chez les personnes qui arrivent à jouer le « jeu de la précarité ». À noter, qu'une étude sur l'insertion professionnelle des diplômés en journalisme<sup>126</sup> réalisée par le CARISM (Université Panthéon-Assas), en partenariat avec les Observatoires des métiers de l'audiovisuel et de la presse et la CPNEJ<sup>127</sup>, va être publiée en septembre 2017.

On pourra reprocher à ce mémoire d'être biaisé par le fait que l'auteur est lui-même étudiant d'une des formations étudiées. Il aura tenté d'être le plus neutre possible lors de cette étude. Enfin, le fait qu'aucun membre de la CPNEJ n'ait été interrogé pour cette étude pourrait se justifier par le fait qu'on s'intéressait davantage à la perception de ceux à qui elle est ou n'est pas attribuée. Mais un membre de la Commission aurait pu apporter un éclairage sur les méthodes de reconnaissance, les moyens à leur disposition pour évaluer les établissements, etc.

La reconnaissance des écoles étant sujette à réévaluation tous les cinq ans, c'est également l'occasion pour la CPNEJ d'attribuer de nouvelles reconnaissances aux écoles qui en ont fait la demande. La dernière en date est l'IUT de Cannes, qui a été reconnue en 2013. La prochaine session de reconnaissance de la CPNEJ aura vraisemblablement lieu en 2018. Une chance pour casser les codes de l'enseignement traditionnel du journalisme ?

*« Les programmes de journalisme, depuis toujours les gardiens du passé, ont semblé satisfaits de rester cantonnés à des territoires bien*

---

125. Géraud LAFARGE, "Les portes fermées du journalisme. L'espace social des étudiants des formations "reconnues"".

126. Un questionnaire a été diffusé auprès de trois promotions de diplômés en 1997, 2007 et 2012, de 27 cursus. Source : <http://www.cpnef-av.fr/les-etudes/que-deviennent-les-diplomes-en-journalisme>

127. L'étude est financée par l'Afdas

établis. Certes, nous avons tous ajouté quelques cours en journalisme numérique. [...] Mais nos cours principaux se déroulent souvent comme s'il n'y avait qu'une façon correcte de faire du journalisme. [...] Il est plus facile d'enseigner ce que nous savons – ou que nous croyons savoir – que d'enseigner ce qu'il reste à déterminer. Il est dur d'introduire ce qui est non conventionnel ou expérimental dans un manuel ou sur un tableau de classe. Et si nous poussons les étudiants à se libérer des formules toutes faites, nous craignons de ne plus être capables de maintenir des standards pour eux et pour la profession. Mais l'enseignement du journalisme doit accepter le risque. Il lui faut changer. »<sup>128</sup>

---

128. Mitchell STEPHENS. "Un manifeste pour l'enseignement du journalisme". In : *Les Cahiers du journalisme* 21 (2010), p. 38–44. url : [https://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers\\_Journalisme/PDF/21/02\\_STEPHENS.pdf](https://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers_Journalisme/PDF/21/02_STEPHENS.pdf).

# **Annexes**

## ANNEXE A : Les critères de reconnaissance de la CPNEJ de 2008 comparés à ceux de 2001

Les passages surlignés en jaune montrent les ajouts et précisions faits en 2008 à la version de 2001.

| Critères  | Version 2001   | Version 2008  |
|-----------|--|---|
| Préambule | <p>Les partenaires sociaux des agences de presse, de la presse écrite et audiovisuelle, réunis au sein de la commission nationale paritaire de l'emploi des journalistes (CNEPJ), exercent leurs attributions consultatives en matière de reconnaissance des formations initiales au journalisme. La commission apprécie les dossiers présentés sur la base notamment d'une série de 3 recommandations et 10 critères de reconnaissance.</p> <p>La commission se réserve la possibilité d'adapter l'application de ces recommandations et critères.</p> <p>La reconnaissance porte sur le cursus de formation initiale et non sur l'ensemble des formations dispensées dans les établissements.</p> <p>Toutes les filières d'enseignement du journalisme (formation initiale et permanente) doivent être distinctes d'éventuelles filières de formation à la communication et répondre à un souci d'éthique et de respect des règles professionnelles.</p> <p>Les recommandations et critères ci-après s'inscrivent dans le cadre des textes existants : articles 10, 11, 12, 13, 15 et 18 de la convention collective nationale de travail des journalistes (CCNTJ) (1) et articles du code du travail concernant la formation professionnelle, l'apprentissage et les commissions paritaires de l'emploi.</p> <p>(1) <i>Les textes de ces articles sont annexés au présent accord.</i></p> <p>Créé par Avenant du 30 octobre 2001 (BO n° 2004-12)</p> <p style="text-align: center;"><b>Recommandations</b></p> <p>1. Chaque établissement met à</p> | <p>Les partenaires sociaux des agences de presse, de la presse écrite et audiovisuelle, réunis au sein de la Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (CPNEJ), exercent leurs attributions consultatives en matière de reconnaissance des formations initiales au journalisme.</p> <p>Une reconnaissance porte uniquement sur un cursus de formation initiale, agréé par le ministère de l'Éducation, sanctionné par un diplôme spécifique de journalisme, et non sur l'ensemble des formations dispensées dans un même établissement. Si un diplôme peut être obtenu par différentes voies, chacune doit faire l'objet d'une demande de reconnaissance.</p> <p>Les cursus d'enseignement au journalisme (formation initiale et permanente) doivent être distincts de filières de formation à la communication ou à d'autres secteurs. Ils doivent répondre à un souci d'éthique et de respect des règles professionnelles.</p> <p>Les critères ci-après s'inscrivent dans le cadre des textes existants, notamment les articles 10, 11, 12, 13, 15 et 18 de la Convention collective nationale de travail des journalistes (CCNTJ), accords nationaux et articles du Code du travail concernant la formation professionnelle, l'apprentissage et les commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation.</p> <p>La CPNEJ n'instruit que les dossiers des écoles ayant déjà inséré deux promotions d'étudiants sur le marché du travail, à condition d'une part qu'elles correspondent aux critères définis dans l'accord signé par les partenaires sociaux, et d'autre part que les différentes</p> |

|           |  |   |
|-----------|--|---|
|           | <p>disposition des organismes d'orientation (CIDJ, CIO, ONISEP...) une information actualisée sur son offre de formation au journalisme.</p> <p>2. La CNPEJ sera tenue informée des travaux des conseils pédagogiques paritaires des établissements reconnus.</p> <p>3. Les établissements reconnus doivent, dans la mesure du possible, développer une action d'aide aux journalistes privés d'emploi.</p>  | <p>enquêtes menées auprès des anciens étudiants, des enseignants, au sein de l'école et auprès des employeurs des anciens étudiants soient jugées favorables par les membres de la CPNEJ.</p> <p>Une école ne peut donc déposer sa candidature qu'après avoir diplômé et inséré au moins deux promotions d'étudiants, dans le même cursus et selon les mêmes modalités.</p> <p>La qualité de l'insertion ne peut s'évaluer qu'après avoir recueilli les statistiques précises obtenues entre 6 mois et un an après l'obtention du diplôme, puis au cours de l'année suivante. Les établissements d'enseignement fourniront ces documents à la CPNEJ qui en fera l'analyse.</p> <p>Ces critères ne sont qu'une composante de l'instruction d'un dossier de demande de reconnaissance par la profession. La commission a toute latitude pour enquêter et mesurer l'adaptation qualitative de tous les paramètres de la formation aux exigences d'accès à la reconnaissance par la profession.</p> |
| Critère 1 | <p>La CNPEJ instruit la demande de reconnaissance d'un établissement d'enseignement à la condition que 2 promotions de diplômés aient pu bénéficier du cursus de formation initiale, objet de la demande.</p>  | <p>La CPNEJ instruit la demande de reconnaissance transmise par un établissement d'enseignement à la condition qu'il fournisse les situations de l'insertion de deux promotions de diplômés, comme prévu dans le préambule.</p>   |
| Critère 2 | <p>La reconnaissance de l'établissement d'enseignement est subordonnée à la mise en place d'un conseil pédagogique paritaire dans lequel siègent des représentants désignés par les organisations professionnelles et syndicales signataires de la convention des journalistes.</p> <p>Ce conseil veille à la séparation effective entre la filière d'enseignement du journalisme et toutes autres filières.</p> <p>Il est consulté par la direction de l'établissement sur la définition des programmes et leur adéquation aux réalités professionnelles d'aujourd'hui et</p> | <p>La reconnaissance du cursus d'enseignement est subordonnée à la mise en place d'un conseil pédagogique paritaire dans lequel sont invités à siéger des représentants désignés par les organisations professionnelles et syndicales, représentées à la CPNEJ ou signataires de la convention collective nationale du travail des Journalistes.</p> <p>L'établissement aura constitué son conseil après avoir consulté chaque organisation pour obtenir la nomination des représentants. L'établissement devra compléter le conseil pédagogique en invitant des personnalités</p>  |

|           |   |  |
|-----------|---|--|
|           | <p>au devenir du métier de journaliste.<br/>Il est associé à la mise au point des règles définies par l'établissement en matière de candidatures à l'entrée, de contrôle des connaissances et de délivrance des diplômes.<br/>Il se réunit au minimum 3 fois par an.</p>  | <p>professionnelles, des étudiants ou anciens étudiants, des enseignants, des représentants des structures qui le composent.</p> <p>Ce conseil veille à la séparation effective entre le cursus d'enseignement du journalisme et toutes autres filières. Il est consulté par la direction de l'établissement sur la définition des programmes. Il veille à leur adéquation aux réalités professionnelles d'aujourd'hui et au devenir du métier de journaliste. Il est associé à la mise au point des règles définies par l'établissement en matière de sélection à l'entrée, de contrôle des connaissances, de délivrance des diplômes et de déroulement des stages. Il se réunit obligatoirement, au minimum, deux fois par an. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu, systématiquement communiqué à la CPNEJ.</p>  |
| Critère 3 | <p>L'établissement d'enseignement dispense une formation générale au métier de journaliste d'au minimum 3 semestres, répartis sur 2 années civiles, et incluant des parcours d'approfondissement à la pratique des différents médias d'information.<br/>Cette formation est sanctionnée par un diplôme reconnu par la profession.</p> | <p>L'établissement démontre l'efficacité de ses efforts pour aider à recruter et à retenir une population étudiante qui reflète la diversité de la population susceptible d'être candidate au cursus objet de la demande.</p> <p>Les modes de sélection des candidats doivent être clairement définis et s'appuyer sur des critères objectifs prenant en compte, avant tout, les acquis des candidats et vérifiant leurs qualités personnelles et aptitudes à exercer le métier de journaliste.</p> <p>L'établissement d'enseignement dispense une formation générale au métier de journaliste d'au minimum trois semestres répartis sur deux années civiles et incluant des parcours d'approfondissement à la pratique des différents médias d'information.</p> <p>L'établissement recherche un équilibre entre les cours théoriques et les pratiques professionnelles correspondant à l'acquisition des compétences indispensables définies par la CPNEJ.</p> <p>Pour pouvoir appréhender la réalité des heures effectives d'enseignement et</p> |

|                  |   |  |
|------------------|---|--|
|                  |   | <p>différencier les cours des travaux dirigés, des travaux pratiques encadrés ou du travail personnel et son suivi, l'établissement doit fournir l'emploi du temps tel qu'il est remis aux étudiants et le budget de paiement des heures financières, c'est-à-dire les heures payées aux permanents et aux intervenants.</p> <p>Il sera fourni à l'appui un descriptif du mode de relation établi avec l'encadrement pédagogique : rencontres de préparation des cours, évolutions imposées aux enseignants, prise en compte des avis des étudiants, temps passé par la direction pédagogique avec chaque intervenant, pour définir les objectifs pédagogiques, les méthodes pédagogiques, entretien après intervention...</p>   |
| <p>Critère 4</p> | <p>L'exercice du métier de journaliste requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une culture générale permettant la compréhension du monde contemporain, et un esprit critique ;</li> <li>- une bonne maîtrise écrite et orale de la langue française ;</li> <li>- une connaissance satisfaisante d'au moins une langue étrangère.</li> </ul> <p>Les enseignements généraux s'attacheront à développer ces 3 prérequis.</p> <p>Les conseils pédagogiques d'établissement sont chargés de veiller à la mise en place des enseignements professionnels qui comprendront les domaines suivants :</p> <p>Techniques du métier, appliquées aux différents médias d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recherche et utilisation des sources d'information ;</li> <li>- pratique et analyse comparée des choix de traitement de l'actualité ;</li> <li>- techniques d'écriture appliquées aux différents supports ;</li> <li>- distinction entre faits et commentaires ;</li> <li>- maîtrise des genres journalistiques (interview, portraits, reportages, enquêtes...) ;</li> <li>- maîtrise des fonctions de secrétariat de</li> </ul> | <p>L'exercice du métier de journaliste requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un esprit critique ;</b></li> <li>- une culture générale dont une connaissance de l'histoire contemporaine permettant une appréhension du présent (l'actualité) grâce à une compréhension du passé (l'histoire) ;</li> <li>- une bonne maîtrise écrite et orale de la langue française ;</li> <li>- une connaissance satisfaisante et une pratique d'au moins une langue étrangère ;</li> <li>- <b>un suivi continu de l'actualité s'appuyant sur un intérêt régulier pour les différentes formes de presse.</b></li> </ul> <p>Les enseignements généraux s'attacheront à développer ces <b>cinq</b> pré-requis.</p> <p>Les enseignements professionnels devront vérifier l'acquisition de toutes les compétences définies dans le <b>Référentiel général de formation au journalisme élaboré par la CPNEJ, comprenant, notamment :</b></p> <p><b>A – LES FONDAMENTAUX</b></p> <p>1 - Techniques du métier, appliquées aux différents médias d'information :</p> <p>1.1 - Recherche et collecte d'informations</p> |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | <p>rédaction et d'édition ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtrise des différentes rubriques (social, culture, société, politique, international, économie, sciences, sport, etc.), appliquées aux différents supports de presse et à leur évolution ;</li> <li>- traitement de l'information de proximité, spécialisée ou généraliste, dans toutes ses composantes ;</li> <li>- traitement et prise en compte du visuel (iconographie, photographie, vidéo, infographie, dessin, etc.) ;</li> </ul> <p>Règles du métier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- histoire de la presse et du journalisme ;</li> <li>- droit de la presse et des médias ;</li> <li>- droits et devoirs de journaliste, éthique de l'information (déontologie, rigueur du traitement de l'information, protection et contrôle des sources, etc.) ;</li> </ul> <p>Environnement socio-économique et juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- grands enjeux sociétaux dans leurs dimensions nationale et internationale (évolution sociodémographique, enjeux politiques, aménagement du territoire, styles de vie...) ;</li> <li>- état et évolution des sciences et de leurs applications ;</li> <li>- économie générale, gestion et fonctionnement des entreprises ;</li> <li>- différents domaines du droit (droit du travail, droit de la propriété intellectuelle, droit pénal, etc.) ;</li> </ul> <p>Fonctionnement et environnement de l'entreprise de presse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractéristiques financières, économiques, industrielles et sociales de l'entreprise de presse ;</li> <li>- fonctionnement des équipes rédactionnelles : ligne éditoriale, projet et objectifs rédactionnels ;</li> <li>- connaissance de l'univers professionnel et des outils de mesure de l'activité (lectorat, diffusion, audience).</li> </ul> | <p>1.2 – Contenu</p> <p>1.3 - Traitement des informations</p> <p>1.4 - Secrétariat de rédaction</p> <p>1.5 - Concept rédactionnel et ligne éditoriale</p> <p>1.6 - Connaissance des outils de la collecte, de la mise en forme de l'information et de la diffusion</p> <p>2 - La profession : histoire, règles et fondements juridiques du métier</p> <p>2.1 Histoire des médias</p> <p>2.2 Déontologie et droit de la presse</p> <p>2.3 Connaissance du marché du travail et insertion professionnelle</p> <p>3 - Fonctionnement de l'entreprise de presse</p> <p>4 - Environnement socio-économique:</p> <p><b>B- SPECIALISATIONS : LE MÉTIER APPLIQUÉ AUX DIFFÉRENTS MÉDIAS D'INFORMATION</b></p> <p>5.1 – Presse d'actualité nationale quotidiens nationaux, news magazines et magazines d'actualité (se retrouve pour partie dans la presse de proximité)</p> <p>5.2 – Presse d'actualité de proximité et journaux urbains quotidiens régionaux et départementaux, hebdos et quotidiens locaux, presse agricole départementale, journaux urbains et hebdos de villes...</p> <p>5.3 – Presse magazine magazines grand public, magazines thématiques, magazines spécialisés, magazines professionnels ou techniques</p> <p>5.4 – Presse audiovisuelle (radio et télévision)</p> <p>5.5 – Agences de presse</p> <p>5.6 – Presse en ligne</p> <p>La CPNEJ ne donne pas de définitions précises des programmes ou des méthodes d'enseignement. Elle reconnaît que chaque établissement est unique et peut faire preuve d'innovations et d'originalité, dans un cadre cependant défini par les présents critères.</p> <p>Les étudiants doivent avoir la possibilité de confronter leurs connaissances avec les</p> |
|--|--|---|

|           |   |   |
|-----------|---|---|
|           |   | étudiants d'autres pays, notamment européens.   |
| Critère 5 | Mise à disposition de tous les élèves de moyens techniques (matériels, locaux...) et pédagogiques en correspondance avec la diversité des enseignements dispensés. Ils doivent être de qualité professionnelle pour mettre l'étudiant dans les conditions d'exercice de son futur métier. | <p>L'établissement met à disposition de tous les élèves des moyens techniques (matériels, locaux, consommables...) et pédagogiques en correspondance avec la diversité des enseignements dispensés. Ils doivent être en quantité suffisante et de qualité professionnelle afin de pouvoir mettre l'étudiant dans les conditions d'exercice de son futur métier.</p> <p>Les matériels et accessoires devront être configurés dans des conditions de production des médias.</p> <p>Les étudiants doivent avoir accès en permanence à l'information en ligne et l'établissement doit s'efforcer d'obtenir des accès aux principaux médias en ligne. Des journaux et périodiques, nationaux et régionaux, doivent également être mis à disposition permanente des étudiants, en nombre d'exemplaires suffisant. Des accords pourront être passés individuellement par les établissements avec certains médias.</p> <p>Un centre de ressources (bibliothèque, service documentation, médiathèque...) doit compléter ce dispositif, notamment en proposant aux étudiants la consultation des principaux ouvrages de référence professionnels ou géo-économiques dont ils pourraient avoir besoin.</p> <p>À chaque révision de la reconnaissance, la CPNEJ enverra à l'établissement un questionnaire sur les moyens matériels mis à disposition de tous les étudiants, ainsi que sur les modalités d'utilisation.</p> |
| Critère 6 | Les enseignements doivent être dispensés par un corps professoral compétent, composé de professionnels ou de spécialistes de chaque discipline.   | <p>Les enseignements doivent être dispensés par un corps professoral compétent, et de professionnels, journalistes confirmés, spécialistes de chaque discipline.</p> <p>L'établissement évalue régulièrement les acquis des étudiants et la qualité des enseignements. L'ensemble de la formation doit être validé pour chaque étudiant par un jury comprenant des journalistes professionnels non impliqués dans l'enseignement ou la direction de l'école.</p>  |

|           |   |   |
|-----------|---|---|
|           |   | <p>L'établissement doit se doter d'un encadrement pédagogique dédié exclusivement au cursus de formation au journalisme, objet de la demande de reconnaissance, et y consacrant un temps suffisant. L'établissement doit disposer de moyens logistiques et d'ingénierie formation adaptés au niveau recherché.</p> <p>Les effectifs de chaque promotion devront tenir compte du marché de l'emploi et, d'autre part, être adaptés à une pédagogie basée sur la pratique, nécessitant une grande proximité et disponibilité des enseignants et des évaluations détaillées individualisées des travaux pratiques.</p> <p>L'établissement doit fournir un document énonçant les missions qu'il se donne, le rôle des enseignants en matière de gouvernance et le développement de la politique éducative. Il présente les méthodes et recense les pratiques pour aider les étudiants à trouver des stages, puis des emplois.</p> <p>L'établissement doit tenir informée la CPNEJ de tout changement significatif dans ses structures : appartenance juridique, direction, nouvelle adresse, certifications ou habilitations de diplômés, liens avec d'autres établissements...</p> |
| Critère 7 | <p>Le cursus de formation doit comprendre obligatoirement au moins 2 stages pratiques dans des médias d'information, chacun d'une durée minimale de 8 semaines.</p> <p>Ils participent des conditions d'obtention du diplôme.</p> <p>L'objectif pédagogique de ces stages est d'apporter une formation pratique complémentaire. Le détail de leur déroulement ainsi que leur contenu sont transmis à l'entreprise et au tuteur en même temps que la convention de stage. Les conditions matérielles du stage sont définies par la conclusion de cette convention tripartite associant l'établissement d'enseignement, l'entreprise d'accueil et l'étudiant.</p> | <p>Le parcours pédagogique des étudiants en journalisme a pour objet de permettre aux étudiants de parfaire leur formation théorique par l'acquisition d'une expérience pratique, de se familiariser avec la vie professionnelle et nécessite le suivi de périodes en entreprise.</p> <p>Les stages pratiques, quelles que soient leurs dénominations, doivent faire l'objet d'une convention tripartite répondant aux exigences de la loi.</p> <p>L'établissement d'enseignement devra définir le déroulement et le contenu avec l'entreprise. À cet effet, les documents afférents au stage seront remis à l'entreprise, au stagiaire et au tuteur journaliste, en même temps que la convention de stage.</p> <p>Les conditions matérielles du stage sont</p>   |

|           |   |  |
|-----------|---|--|
|           |   | <p>également définies par la convention tripartite.</p> <p>Dans le cas exceptionnel de périodes en entreprise s'effectuant sous contrat de travail, il appartiendra aux établissements d'estimer si ces contrats peuvent valoir période de stage, en évaluant les acquis pédagogiques.</p> <p>Le cursus de formation doit comprendre obligatoirement plusieurs stages pratiques dans différents médias d'information. Ces stages participent des conditions d'obtention du diplôme. Celui-ci ne peut être délivré qu'après évaluation de l'ensemble des périodes passées en entreprises. L'établissement d'enseignement veillera à ce que l'ensemble des stages permette à l'étudiant de pratiquer plusieurs types de médias.</p> <p>La durée totale des périodes passées en entreprises au cours de l'ensemble du cursus, ne peut être, ni inférieure à 16 semaines, ni supérieure à 26 en incluant la période de fin de cursus ou à 22 semaines en excluant cette période. La durée d'un même stage ne devrait pas dépasser 10 semaines.</p> |
| Critère 8 | Un dispositif d'accompagnement pour l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés est organisé par l'établissement.   | <p>Un dispositif d'accompagnement pour l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés est organisé par l'établissement. Chaque établissement met à disposition des organismes d'orientation (CIDJ, CIO, ONISEP, ...) une information actualisée sur son offre de formation au journalisme (Les établissements doivent, dans la mesure du possible, proposer des actions d'aide ou de formation aux journalistes privés d'emploi.)<sup>1</sup></p> <p>Une association d'anciens élèves est souhaitable et doit être encouragée par l'établissement. Une « bourse à l'emploi » peut être organisée.</p>   |
| Critère 9 | La reconnaissance est sujette à réexamen tous les 5 ans minimum, sur la base d'un rapport (1) triennal adressé à la CNPEJ sur l'application des critères de reconnaissance. | <p>La CPNEJ sera tenue régulièrement informée des travaux des conseils pédagogiques paritaires des établissements reconnus.</p> <p>La reconnaissance est sujette à réexamen</p>  |

|            |  |   |
|------------|--|---|
|            | <p>Dans l'hypothèse d'un retrait de la reconnaissance, la (ou les) promotion(s) en cours continuerai(ent) de bénéficier des avantages afférents.</p> <p><i>(1) Ce rapport triennal devrait inclure : le bilan des travaux des conseils pédagogiques paritaires, les statistiques de placement des diplômés ; les innovations pédagogiques ; les points forts de l'enseignement ; le nombre d'étudiants par promotion et leur profil ; le bilan des concours d'entrée ; le nombre de diplômés par promotion ; l'évolution des coûts de scolarité...</i></p> | <p>tous les cinq ans, sur la base d'un rapport triennal(1) sur l'application des critères de reconnaissance, adressé, à son initiative, par l'établissement à la CNPEJ.</p> <p>Dans l'hypothèse d'un retrait de la reconnaissance, la (ou les) promotion(s) en cours continuerai(ent) de bénéficier des avantages afférents.</p> <p><i>(1) Ce rapport triennal devra inclure : le bilan des travaux des conseils pédagogiques paritaires, la répartition des ressources de l'établissement affectées au cursus objet de la demande de renouvellement de la reconnaissance, les statistiques de placement des diplômés ; les innovations pédagogiques ; les points forts de l'enseignement ; le nombre d'étudiants par promotion et leur profil ; le bilan des concours d'entrée ; le nombre de diplômés par promotion ; l'évolution des coûts de scolarité, ...</i></p> |
| Critère 10 | <p>Les frais d'inscription et de scolarité doivent être accessibles au plus grand nombre.</p>  | <p>Les frais d'inscription et de scolarité doivent être accessibles au plus grand nombre.</p> <p>Des bourses d'études peuvent être mises en place destinées à aider les étudiants les moins favorisés, et, par là-même, favoriser la diversité sociale souhaitée par la profession.</p>   |

# **ANNEXE B : Les chiffres officiels d'insertion des étudiants de l'EJDG, de l'ISCPA et de l'ICOM**

Chiffres transmis respectivement par Gilles Bastin, Patrick Girard et Arnaud Noblet.

## **EJDG**

Au 1er décembre 2016, pour les diplômés de l'année (3 mois après le diplôme ; 24 répondants) :

- 21 en emploi
  - 5 CDI
  - 6 CDD
  - 9 Pigistes
- 3 en recherche d'emploi

Sur les étudiants diplômés en 2015 (1 an après le diplôme ; 19 réponses) :

- 16 en emploi
  - 1 CDI
  - 11 CDD
  - 4 pigistes
- 2 en recherche d'emploi

## **ISCPA**

Environ 1000 anciens diplômés de l'école depuis 18 ans :

- 75% travaillent en région
- 25% à Paris-Île de France

Sur les diplômés en journalisme diplômés de Lyon (2014-2015) :

- 81% travaillent dans le journalisme dont :
  - 68% en région / 23% à Paris-Île de France
  - 55% presse-web / 25,7% TV / 18,6% radio
  - 51% CDI
    - 57% presse-web/26% radio/17%TV
  - 30% piges
  - 19% CDD

ESTABLISHMENT  
UNIVERSITY  
MONZ

FOR  
MAT  
ION

### Devenir des diplômés de master 2012/2013 - Formation initiale

|                    |                                     |
|--------------------|-------------------------------------|
| Domaine            | ARTS, LETTRES, LANGUES              |
| Composante         | Institut de la Communication        |
| Mention            | INFORMATION ET COMMUNICATION        |
| spécialité         | NOUVELLES PRATIQUES JOURNALISTIQUES |
| Finalité du master | Professionnelle                     |

#### Profil des diplômés - promotion 2012/2013

|                                    |                            |                          |                                     |
|------------------------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| <b>Effectif : 22</b>               | Nombre d'inscrits<br>23    | Nombre de diplômés<br>22 | Taux de réussite<br>95,7%           |
| <b>Baccalauréat d'origine</b>      | <b>Effectifs</b>           | <b>%</b>                 | <b>Age à l'obtention du diplôme</b> |
| Bac général                        | 21                         | 95,5%                    | Minimum 21 ans                      |
| Bac professionnel                  | 1                          | 4,5%                     | Médiane 24 ans                      |
| <b>Nationalité</b>                 | <b>Effectifs</b>           | <b>%</b>                 | Maximum 28 ans                      |
| Française                          | 22                         | 100,0%                   | Effectifs de femmes : 11            |
|                                    |                            |                          | Taux de féminisation : 50,0%        |
| <b>Taux de réponse à l'enquête</b> |                            |                          |                                     |
| Nombre de diplômés<br>22           | Nombre de répondants<br>18 | Taux de réponse<br>81,8% |                                     |

#### Les diplômés ayant répondu à l'enquête

### En bref

Si c'était à refaire, referiez-vous ce master ?    oui : 84,6%

Taux d'emploi au 01/12/2015 : 100,0%

#### L'emploi occupé au 01/12/2015

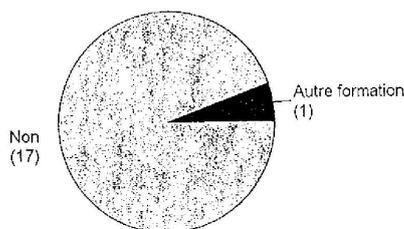
Ont le statut de cadre  
53,3%

Ont un emploi stable  
64,3%

Salaire net médian  
1 480 €

#### Poursuite d'études après l'obtention du diplôme

Effectif : 18



### Information sur les conditions d'accès au 1er emploi des diplômés n'ayant pas poursuivi leurs études

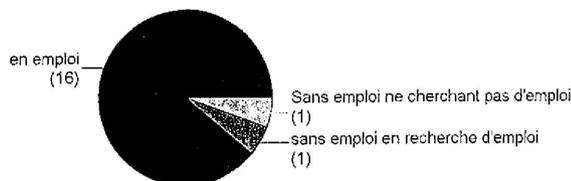
| Effectif : 17          | Délai d'accès au 1er emploi                          | Effectifs %                            |       |       |
|------------------------|--|--|-------|-------|
|                        |  | Moins de 6 mois                        | 10    | 62,5% |
|                        | De 6 mois à un an                                    | 6                                      | 37,5% |       |
| <i>Non réponse : 1</i> |  |  |       |       |
|                        | Mode de recherche ayant permis l'accès au 1er emploi | Effectifs %                            |       |       |
|                        |  | Candidature spontanée                  | 4     | 25,0% |
|                        |  | Dépôt de CV sur internet               | 3     | 18,8% |
|                        |  | stage                                  | 3     | 18,8% |
|                        |  | Autre (par interim, pôle emploi, etc.) | 2     | 12,5% |
|                        |  | petites annonces                       | 2     | 12,5% |
|                        |  | Création d'entreprise                  | 1     | 6,3%  |
|                        |  | réseau personnel ou universitaire      | 1     | 6,3%  |
| <i>Non réponse : 1</i> |  |  |       |       |

### Situation professionnelle au 1er décembre 2015

| Effectif : 18   | Effectifs %   |          |
|---|---|----------|
|   | Vous avez un emploi   | 16 88,9% |
|   | Vous n'avez pas d'emploi et vous ne cherchez pas de travail | 1 5,6%   |
| Vous n'avez pas d'emploi et vous recherchez du travail ou vous êtes en attente d'un contrat | 1 5,6%  |          |

Taux d'emploi\* : 94,1%

\* : Le taux d'emploi est la proportion de personnes ayant un emploi parmi celles ayant un emploi ou étant à la recherche d'un emploi.



### Description de l'emploi occupé au 1er décembre 2015

| Effectif : 16 | Catégorie Socioprofessionnelle                                       | Effectifs %   |       |
|---------------|--|---|-------|
|               |  | Ingénieur, cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure | 8     |
|               | Emploi de niveau intermédiaire : technicien, agent de maîtrise, etc. | 7   | 46,7% |

*Non réponse : 1*

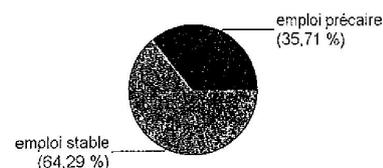
Salaire net mensuel médian\* : 1 480 €

*Non réponse : 1*

\*Salaire net mensuel : Il s'agit des revenus nets perçus par mois hors primes et indemnités des personnes travaillant en France. Le salaire médian est le salaire au-dessous duquel se situe 50% des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50% des salaires.

| Statut de l'emploi                                | Effectifs % |       |
|---|-------------|-------|
|   | CDI         | 7     |
| CDD (hors contrat spécifique au doctorat)         | 3           | 21,4% |
| Intermittent du spectacle, pigiste                | 2           | 14,3% |
| Prof. libérale, indépendant, chef d'entreprise, a | 2           | 14,3% |

*Non réponse : 2*



| Type d'employeur     | Effectifs %           |       |
|----------------------|-----------------------|-------|
|                      | Une entreprise privée | 12    |
| La fonction publique | 2                     | 12,5% |
| Vous même            | 2                     | 12,5% |

*Non réponse : 0*

|               | Effectifs % |      |
|---------------|-------------|------|
|               | Temps plein | 14   |
| Temps partiel | 1           | 6,7% |

*Non réponse : 1*

| Localisation de l'emploi  | Effectifs | %     |    |  |
|---------------------------|-----------|-------|----|--|
|                           |           |       | 15 |  |
| Rhône-Alpes               | 11        | 68,8% | 10 |  |
| Île-de-France             | 3         | 18,8% | 5  |  |
| Autres régions françaises | 2         | 12,5% | 0  |  |

*Non réponse : 0*



### Description de l'emploi occupé au 1er décembre 2015

| Effectif : 16 | Secteur d'activité de l'employeur                 | Effectifs | %     |
|---------------|---|-----------|-------|
|               | Information et communication                      | 10        | 66,7% |
|               | Activités financières et assurances               | 1         | 6,7%  |
|               | Activités spécialisées, spécifiques et techniques | 1         | 6,7%  |
|               | Administration publique (hors enseignement)       | 1         | 6,7%  |
|               | Commerce, transport, hébergement et restauration  | 1         | 6,7%  |
|               | Enseignement                                      | 1         | 6,7%  |

Non réponse : 1

### Liste des emplois occupés au 1er décembre 2015

- 3 Journaliste
- 2 Rédacteur(-trice) Web
- 1 Agent commercial et marketing
- 1 Chargé(-e) de communication
- 1 Chargé(-e) de communication interne
- 1 Chargé(-e) de contenus web
- 1 Data Editor
- 1 Gestionnaire administratif(-ve)
- 1 Journaliste de presse radiophonique
- 1 Journaliste indépendant(-e)
- 1 Rédacteur(-trice), intégrateur(-trice), développeur(-euse) web
- 1 Secrétaire de rédaction

### Satisfaction des diplômés sur leur emploi actuel

Effectif : 16 La satisfaction est mesurée sur une échelle allant de 1 à 5 où 1=pas du tout satisfait et 5=très satisfait

|                               | Note moyenne | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | Non réponses |
|-------------------------------|--------------|---|---|---|---|---|--------------|
| Contenu de l'emploi ?         | 3,6 /5       | 1 | 1 | 6 | 2 | 5 | 1            |
| Rémunération ?                | 2,9 /5       | 1 | 6 | 3 | 4 | 1 | 1            |
| Relations dans l'entreprise ? | 3,6 /5       | 1 | 2 | 2 | 7 | 3 | 1            |
| Autonomie au travail ?        | 3,7 /5       | 3 |   |   | 7 | 5 | 1            |
| Perspectives de carrière ?    | 2,8 /5       | 1 | 6 | 5 | 1 | 2 | 1            |

| Adéquation niveau d'étude | Effectifs | %     | Adéquation spécialité | Effectifs | %     |
|---------------------------|-----------|-------|-----------------------|-----------|-------|
| Oui                       | 8         | 53,3% | Oui                   | 8         | 53,3% |
| Non                       | 7         | 46,7% | Non                   | 7         | 46,7% |

Non réponse : 1

### Satisfaction des diplômés sur leur stage et leur formation

Effectif : 18 La satisfaction est mesurée sur une échelle allant de 1 à 5 où 1=pas du tout satisfait et 5=très satisfait

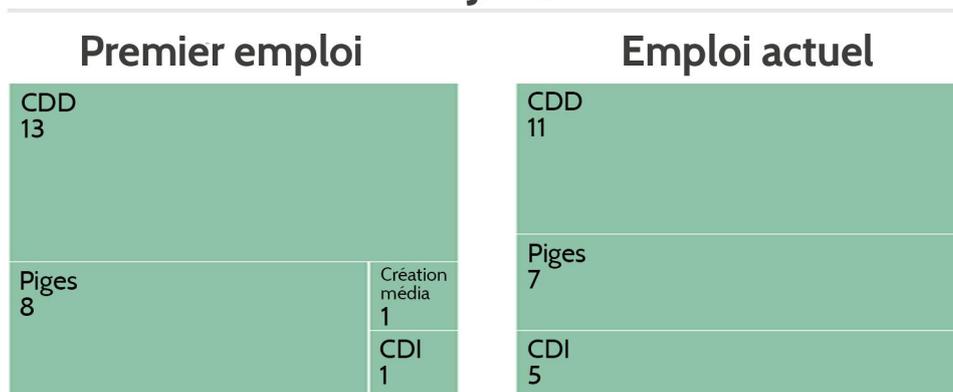
|  | Note moyenne | 1 | 2 | 3  | 4 | 5 | Non réponses |
|--|--------------|---|---|----|---|---|--------------|
| Encadrement du stage par les enseignants ?       | 2,8 /5       |   | 5 | 10 | 2 |   | 1            |
| Encadrement du stage par l'organisme d'accueil ? | 3,7 /5       |   | 1 | 5  | 8 | 2 | 2            |
| Compétences acquises grâce au stage ?            | 3,8 /5       | 1 | 1 | 3  | 8 | 4 | 1            |
| Le stage a été déterminant pour mon insertion ?  | 3,5 /5       | 1 | 4 | 5  |   | 7 | 1            |

|   | Effectifs | %     |
|---|-----------|-------|
| Si c'était à refaire, referiez-vous ce master ? |           |       |
| Oui   | 11        | 84,6% |
| Non   | 2         | 15,4% |

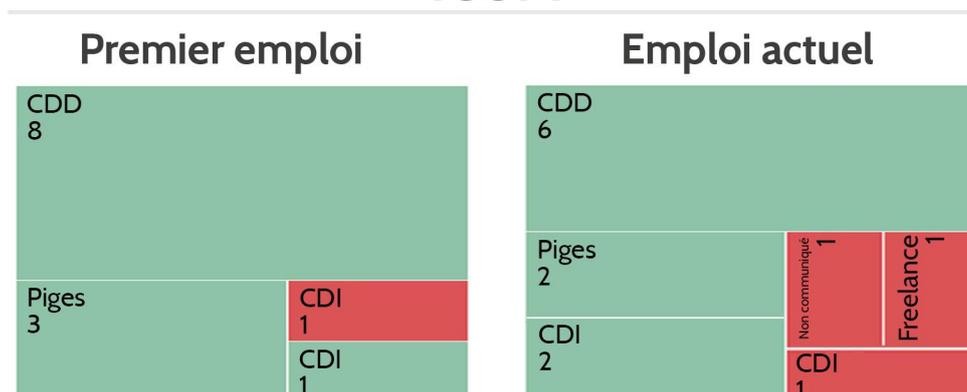
Non réponse : 5

# ANNEXE C : Type d'emploi et de contrat occupé selon la formation suivie

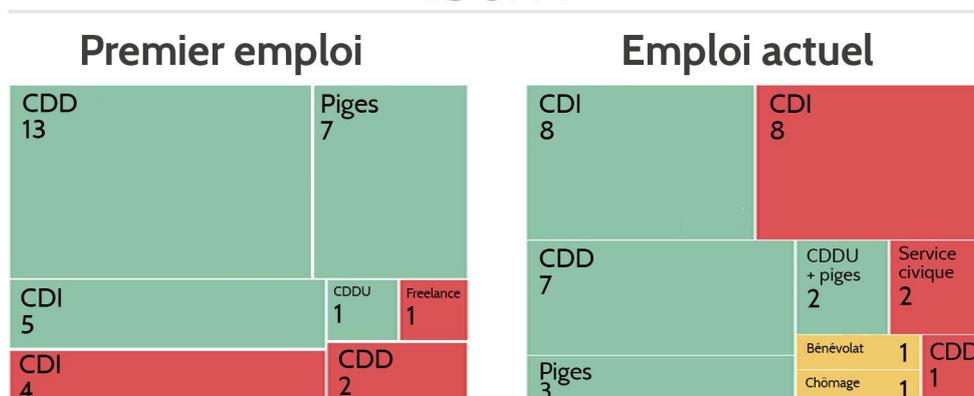
## EJDG



## ICOM



## ISCPA



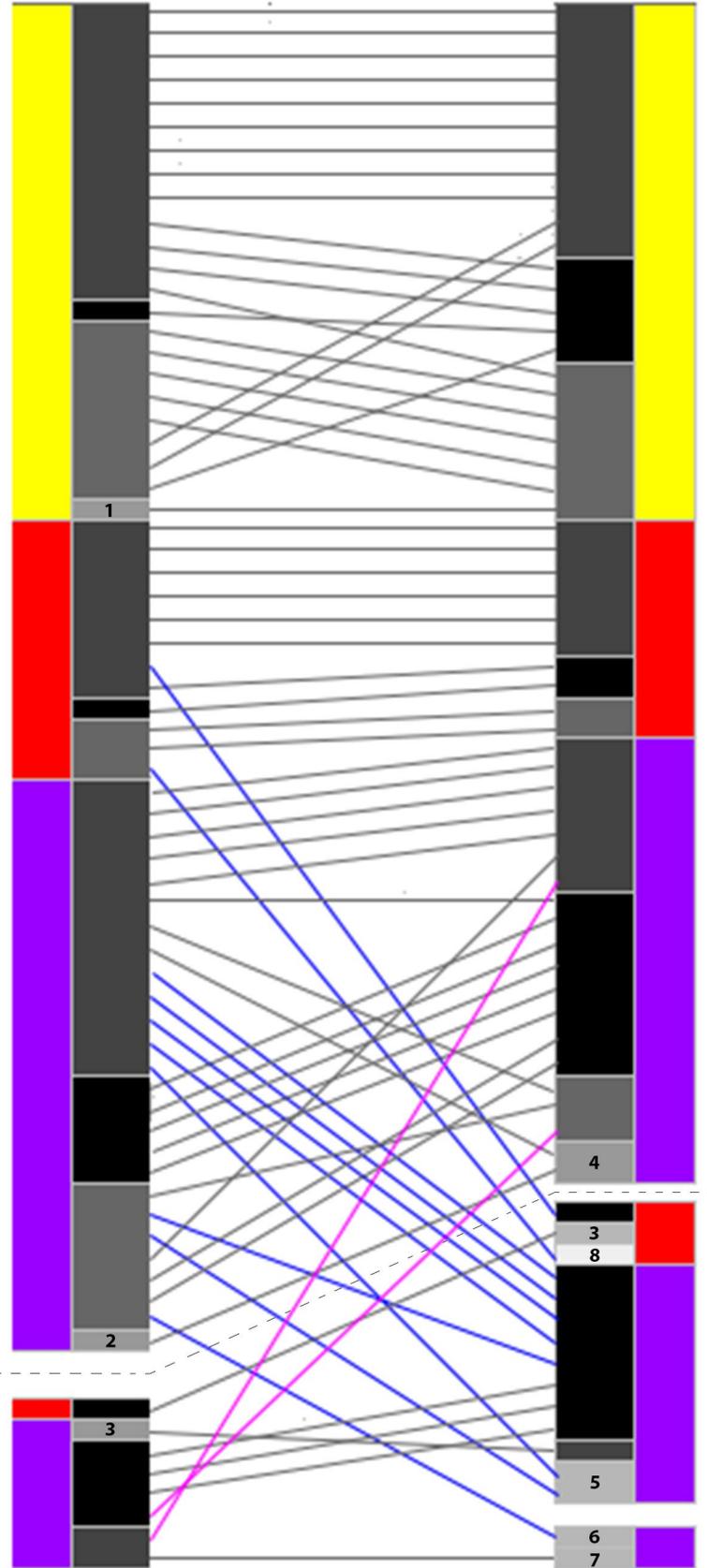
● Lié au journalisme ● Non-lié au journalisme ● Autre

PREMIER EMPLOI

EMPLOI ACTUEL

EMPLOIS LIÉS  
AU  
JOURNALISME

EMPLOIS NON LIÉS  
AU  
JOURNALISME



● EJDG

● ICOM

● ISCPA

● CDD

● CDI

● Piges

① Création de média

② CDDU

③ Freelance

④ CDDU+Piges

⑤ Service civique

⑥ Chômage

⑦ Bénévolat

⑧ Non communiqué

# Bibliographie

## Sources primaires

### *Entretiens qualitatifs*

Gilles BASTIN, co-directeur de l'École de journalisme de Grenoble depuis 2014. Entretien téléphonique, le 15 mars 2017.

Frédéric GARLAN, directeur du bureau de l'Agence France-Presse à Lyon depuis 2015. Entretien au bureau de l'AFP Lyon, le 13 juin 2017.

Patrick GIRARD, directeur de l'Institut supérieur de la communication, de la presse et de l'audiovisuel de Lyon depuis 2006. Entretien à l'ISCPA Lyon, le 1er février 2017.

Marie-Madeleine MOLINIER, assistante de la rédaction en chef du *Progrès* depuis 1998. Entretien téléphonique, le 12 juin 2017.

Arnaud NOBLET, directeur des master Nouvelles pratiques journalistiques et Journalisme international et numérique de l'université Lumière Lyon 2 de 2011 à 2017 ; et ancien directeur du master journalisme de l'EJDG. Entretien à l'université Lyon 2, le 22 juin 2017.

Jacques TRENTESAUX, co-fondateur de *Mediacités*, rédacteur en chef du service « Villes » à *L'Express* jusqu'en mai 2016. Entretien à Lyon, le 7 juillet 2017.

<sup>129</sup>Deux anciens étudiants de l'EJDG : un entretien par mail, le 10 mai 2017, et un entretien téléphonique, le 27 juin 2017.

---

129. L'anonymat des anciens étudiants est préservé à dessein après des demandes de la majorité d'entre eux.

Trois anciens étudiants de l'ISCPA : deux entretiens téléphoniques, les 10 et 11 avril 2017, et un entretien à Paris, le 18 avril 2017.

Trois anciens étudiants du master NPJ de Lyon 2 : deux entretiens téléphoniques, le 12 avril et le 5 juin 2017, et un entretien à Paris, le 22 février 2017.

#### *Questionnaire quantitatif*

<http://bit.ly/questionnairequantitatif>

## **Sources secondaires**

BOURON, Samuel. "Apprendre à penser comme un journaliste. Construction sociale des catégories de connaissances professionnelles et division du travail journalistique." Thèse de doct. Université Picardie Jules Verne, 2014 (cf. p. 4, 5, 7).

CHUPIN, Ivan. "Précariser les diplômés? Les jeunes journalistes entre contraintes de l'emploi et ajustements tactiques". In : *Recherches sociologiques et anthropologiques* 45.2 (2014), p. 103–125. url : <http://rsa.revues.org/1282> (cf. p. 28, 30, 36–38, 48, 53).

DEMAILLY, Hervé. "De l'incidence des bourses et concours sur la pédagogie". In : *La place des entreprises médias dans la formation des journalistes*. 2017, p. 31–35. url : [http://www.alliance-journalistes.net/IMG/pdf/\\_c\\_j\\_place\\_entreprises\\_medias\\_ds\\_formation\\_journalistes\\_web\\_planches.pdf](http://www.alliance-journalistes.net/IMG/pdf/_c_j_place_entreprises_medias_ds_formation_journalistes_web_planches.pdf) (cf. p. 37).

Géraud LAFARGE, Dominique MARCHETTI. "Les portes fermées du journalisme. L'espace social des étudiants des formations "reconnues"". In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 189 (2011), p. 72–99. url : <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2011-4-page-72.htm> (cf. p. 16, 17, 28, 54).

LE CHAMPION, Rémy. "Les représentations collectives des formations initiales en journalisme et leur efficacité en question". In : *Les Cahiers du journalisme* 21

- (2010), p. 86–109. url : [https://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers\\_Journalisme/PDF/21/06\\_LE\\_CHAMPION.pdf](https://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers_Journalisme/PDF/21/06_LE_CHAMPION.pdf) (cf. p. 40).
- LETEINTURIER, Christine. “La formation des journalistes français : quelles évolutions ? quels atouts à l’embauche ? Le cas des nouveaux titulaires de la carte de presse 2008”. In : *Les Cahiers du journalisme* 21 (2010), p. 110–133. url : [https://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers\\_Journalisme/PDF/21/07\\_LETEINTURIER.pdf](https://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers_Journalisme/PDF/21/07_LETEINTURIER.pdf) (cf. p. 35).
- Nicolas PÉLISSIER, Denis RUELLAN. “Les journalistes contre leur formation ?” In : *Hermès, La Revue* 35 (2003), p. 91–98. url : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2003-1-page-91.htm> (cf. p. 28, 31).
- PIGALLE, Céline. “Concours, bourses et prix dans les rédactions : un système à rénover”. In : *La place des entreprises médias dans la formation des journalistes*. 2017, p. 28–30. url : [http://www.alliance-journalistes.net/IMG/pdf/\\_c\\_j\\_place\\_entreprises\\_medias\\_ds\\_formation\\_journalistes\\_web\\_planches.pdf](http://www.alliance-journalistes.net/IMG/pdf/_c_j_place_entreprises_medias_ds_formation_journalistes_web_planches.pdf) (cf. p. 37, 39).
- SALES, Claude. “Les écoles de journalisme : analyse d’un malaise”. In : *Communication et langages* 116 (1998). url : [http://www.persee.fr/docAsPDF/colan\\_0336-1500\\_1998\\_num\\_116\\_1\\_2841.pdf](http://www.persee.fr/docAsPDF/colan_0336-1500_1998_num_116_1_2841.pdf) (cf. p. 30, 31).
- Samuel BOURON, Ivan CHUPIN. “La reconnaissance paritaire des écoles de journalisme - Un néo-corporatisme”. In : *Sur le journalisme* 2.2 (2013). url : <https://surlejournisme.com/rev/index.php/slj/article/download/93/36> (cf. p. 4, 5, 14, 17, 51).
- STEPHENS, Mitchell. “Un manifeste pour l’enseignement du journalisme”. In : *Les Cahiers du journalisme* 21 (2010), p. 38–44. url : [https://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers\\_Journalisme/PDF/21/02\\_STEPHENS.pdf](https://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/Cahiers_Journalisme/PDF/21/02_STEPHENS.pdf) (cf. p. 55).

## Sources tertiaires

- ACCARDO, Alain. *Journalistes précaires*. Le Mascaret, 1998 (cf. p. 30).

- BARIÉTY, Aude. "Écoles de journalisme : le palmarès 2016 du Figaro". Lefigaro.fr. Juin 2016. url : <http://etudiant.lefigaro.fr/orientation/actus-et-conseils/detail/article/devoile-son-palmares-des-ecoles-de-journalisme-20671/> (cf. p. 15, 21).
- BELGACEM, Inès. "Quelles sont les écoles de journalisme et masters accessibles à bac+3?". Lemonde.fr. Mar. 2015. url : [http://www.lemonde.fr/campus/article/2015/03/24/choisir-son-ecole-de-de-journalisme\\_4570742\\_4401467.html#y1buoMVj02GpDoCo.99](http://www.lemonde.fr/campus/article/2015/03/24/choisir-son-ecole-de-de-journalisme_4570742_4401467.html#y1buoMVj02GpDoCo.99) (cf. p. 21).
- BOURDIEU, Pierre. *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprits de corps*. Les Éditions de Minuit, 1989. url : [http://www.leseditionsdeminuit.fr/livre-La\\_Noblesse\\_d%E2%80%99%C3%89tat-1961-1-1-0-1.html](http://www.leseditionsdeminuit.fr/livre-La_Noblesse_d%E2%80%99%C3%89tat-1961-1-1-0-1.html) (cf. p. 17, 37).
- Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels. *35238 cartes attribuées en 2016*. Jan. 2017. url : <http://www.ccijp.net/article-33-cartes-attribuees-en.html> (cf. p. 8).
- Convention collective de travail des journalistes : formation professionnelle*. Syndicat national des journalistes. url : <http://www.snj.fr/?q=ccntj/formation-professionnelle> (cf. p. 4).
- Convention collective de travail des journalistes : recrutement*. Syndicat national des journalistes. url : <http://www.snj.fr/ccntj/recrutement> (cf. p. 4).
- GAROSI, Luca. "Italie. Former sur le tas versus former à l'université". In : *Des formations au journalisme à travers le monde* (2009), p. 29–34. url : [http://www.alliance-journalistes.net/IMG/pdf/formation\\_monde\\_int\\_exe\\_bat.pdf](http://www.alliance-journalistes.net/IMG/pdf/formation_monde_int_exe_bat.pdf) (cf. p. 50, 51).
- GOULET, Vincent. "Dick May et la première école de journalisme en France. Entre réforme sociale et professionnalisation". In : *Questions de communication* (2009), p. 27–44. url : <https://questionsdecommunication.revues.org/81> (cf. p. 49).

- LE CARBOULEC, Rozenn. *"Devenir journaliste sans passer par les formations classiques"*. Lefigaro.fr. Juin 2013. url : <http://etudiant.lefigaro.fr/orientation/actus-et-conseils/detail/article/devenir-journaliste-sans-passer-par-les-formations-classiques-2068/> (cf. p. 21).
- *"Faire une école de journalisme, sans passer par la case concours"*. Streetpress.com. Mai 2013. url : <https://www.streetpress.com/sujet/92153-faire-une-ecole-de-journalisme-sans-passer-par-la-case-concours> (cf. p. 21).
- Legifrance. *Convention collective du travail des journalistes*. url : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idArticle=KALIARTI000005786594&idSectionTA=KALISCTA000005698351&cidTexte=KALITEXT000005652402&idConvention=KALICONT000005635444&dateTexte=29990101> (cf. p. 7).
- Nicolas CERTES, Chloé MONGE-CADET et. « *Écoles de journalisme non-reconnues : le ras-le-bol des étudiants* », *Horizonsmediatiques.fr*. Juillet 2016. url : <http://horizonsmediatiques.fr/2016/07/ecoles-non-reconnues-ras-le-bol/#more-6041> (cf. p. 13).
- Observatoire des métiers de la presse Afdas, CCIJP. *Profession journaliste : le portrait statistique*. 2015. url : <http://data.metiers-presse.org/index.php> (cf. p. 9).
- OUI, Mathieu. *"Banc d'essai des formations en journalisme : laquelle pour vous?"*. Letudiant.fr. Mar. 2012. url : <http://www.letudiant.fr/etudes/ecoles-specialisees/banc-dessai-des-formations-en-journalisme-laquelle-pour-vous-17962.html> (cf. p. 9, 19).
- RAMONET, Ignacio. *L'Explosion du journalisme. Des médias de masse à la masse de médias*. Galilée, 2011. url : [http://www.editions-galilee.fr/f/index.php?sp=liv&livre\\_id=3333](http://www.editions-galilee.fr/f/index.php?sp=liv&livre_id=3333) (cf. p. 30).
- Site de la Conférence nationale des métiers du journalisme (CNMJ). url : <http://www.cnmj.fr/> (cf. p. 3).

# Tables des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Remerciements</b>  | <b>1</b>  |
| <b>Attestation de non plagiat</b>   | <b>2</b>  |
| <b>Introduction</b>   | <b>3</b>  |
| <b>I- Pendant la formation : plusieurs types de reconnaissance qui ne se valent pas</b>                           | <b>14</b> |
| A- Le label de la CPNEJ : une fonction surtout symbolique . . . . .   | 14        |
| B- Les formations non reconnues se démarquent autrement, sans être trop handicapées . . . . .                     | 19        |
| C- Ce que tous les étudiants reconnaissent à leur formation : les stages .  | 24        |
| <b>II- La reconnaissance encore plus ou moins prégnante au moment de la recherche du premier emploi</b>           | <b>30</b> |
| A- Issus d'une formation reconnue ou non, tous les nouveaux journalistes n'échappent pas à la précarité . . . . . | 30        |
| B- Des postes réservés aux étudiants d'écoles reconnues : les concours et bourses . . . . .                       | 36        |
| C- Côté employeurs : la reconnaissance de la CPNEJ en option . . . . .  | 40        |
| <b>III- Évolution professionnelle : le réseau et l'expérience priment sur la reconnaissance</b>                   | <b>44</b> |
| A- Les anciens étudiants d'école reconnue persévèrent dans le journalisme   | 44        |

|   |           |
|---|-----------|
| B- Un système dépassé par les nouvelles pratiques de la profession . . . .                                  | 49        |
| <b>Conclusion</b>   | <b>52</b> |
| <b>Annexes</b>  | <b>I</b>  |
| Annexe A - Les critères de reconnaissance de la CPNEJ en 2008 comparés<br>à ceux de 2001 . . . . .          | I         |
| Annexe B - Les chiffres officiels d'insertion des étudiants de l'EJDG, de<br>l'ISCPA et de l'ICOM . . . . . | X         |
| Annexe C - Type d'emploi et de contrat occupé selon la formation suivie                                     | XIV       |
| <b>Bibliographie</b>  | <b>68</b> |